

10/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

**Présents :**

Violette CADUDAL ILLY (départ à 10h, procuration à Daniel TEBOUL), Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Olivier DUHAMEL (départ à 10h, procuration à Mme LAZARUS), Frédéric GROS (départ à 10h30, procuration à Alain CHATRIOT), Pascale EISENBERGER, Françoise FURIC, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Émeric HENRY, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Thomas LE CORRE, Marie-Christine LEPETIT, Anaïs PICART, Nathan RIVET, Santa TARDIEUX (départ à 9h50, procuration à Raphaël ZAOUATI), Daniel TEBOUL, Alexandre URVOIS, Ethan WERB, François WERNER, Raphaël ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Julie de LA SABLÈRE (procuration à Yannig GOURMELON), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Pascale EISENBERGER), François-Joseph RUGGIU (procuration à Alain CHATRIOT), Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à Pascale EISENBERGER).

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Pierre FRANÇOIS	Doyen de l'École de recherche
Marie FROCRAIN	Responsable presse et réseaux sociaux à Sciences Po
Patrick LE GALÈS	Doyen de l'École urbaine
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Caroline JASSON-GRAMUSSET	Directrice financière
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Vanessa SCHERRER	Directrice des Affaires internationales
Vincent TENIERE	Adjoint au secrétaire général
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

I. Avis sur le projet de refonte du barème des droits de scolarité	2
II. Avis sur la proposition de budget 2021 de l'Institut d'Études Politiques de Paris	11
III. Présentation des doubles diplômes avec King's Collège London et avec UCLA	18
IV. Proposition de groupes de travail	23
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 juin 2020	25
VI. Échange d'informations sur les questions diverses	26

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

*La séance est ouverte à 9 h 01 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce dernier Conseil de l'Institut de l'année 2020. Je vous rappelle que la séance est enregistrée, et pour prendre la parole je vous demanderais d'utiliser le chat et ne pas l'utiliser pour autre chose que pour cette demande de parole. Sans plus tarder, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui est la discussion sur le projet de refonte du barème des droits de scolarité et le vote qui s'ensuivra. Je laisse la parole à notre directeur pour présenter ce projet.

**I. AVIS SUR LE PROJET DE REFONTE DU BARÈME DES DROITS DE SCOLARITÉ**

**Frédéric MION**

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Institut. Je prends la parole quelques instants seulement avant de la céder à Francesca CABIDDU et à Vincent TENIERE qui, avec Pauline BENSOUSSAN, ont travaillé en profondeur et depuis de longs mois ce dossier, et qui en donneront la substance. Je voudrais en quelques mots simplement rappeler comme tous et toutes le savent que notre système de droits à Sciences Po est quasiment unique. Il s'agit d'un système de droits progressifs qui, depuis 15 ans, a constitué pour Sciences Po un levier essentiel de développement et de démocratisation de notre maison. Je voudrais d'ailleurs saluer le travail qui a permis la mise en place de ce barème il y a une quinzaine d'années, confié à une commission qui était présidée par Jean-Paul FITOUSSI, mais à laquelle certains des membres de notre Conseil ont eu l'occasion de prêter leur concours. Je pense notamment à M. HEILBRONN. Et, je crois vraiment que si la démocratisation de Sciences Po au cours des vingt dernières années a été une réalité, c'est parce que ce système de droits nous a permis de consacrer chaque année près de 11 millions d'euros à des aides sociales diverses et d'accueillir aujourd'hui plus de 24 % d'étudiants boursiers. Ce barème, toutefois, nous le savons tous, présente aussi des inconvénients qui sont bien connus, notamment des effets de seuils qui tiennent au fait que l'assiette du barème est structurée en tranches de revenus. Et, c'est sur ce sujet que nous avons engagé depuis plusieurs années déjà des échanges avec les étudiants et leurs représentants. Ces échanges se sont intensifiés depuis le mois d'octobre dernier et se sont structurés au sein de groupes de travail dédiés accueillant tous les membres qui le souhaitaient du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Il s'est réuni à quatre reprises depuis octobre. Et, je voudrais saluer très chaleureusement la qualité des échanges qui ont pu se tenir au sein de ce groupe de travail. En nous appuyant sur les constats, sur les différentes contributions, notamment celles de l'UNEF et de NOVA, nous avons pu concevoir un nouveau dispositif qui nous permet de faire un pas supplémentaire vers plus d'égalité des chances, et de soutenir ainsi l'ambition qui est portée, vous le savez, par la réforme des admissions que ce Conseil a adoptée voilà quelques mois. Notre objectif est d'accueillir 30 % d'étudiantes et étudiants boursiers à l'entrée de notre premier cycle, et cet objectif requiert de renforcer le caractère redistributif de notre système de droits de scolarité. Voilà donc l'ambition de la refonte que nous vous présentons avec deux objectifs. Le premier est de supprimer les inégalités qui sont générées par le système actuel grâce à un lissage du barème pour aller vers une plus grande individualisation des droits. C'est ainsi, à partir de la rentrée 2021, que chaque étudiant ou chaque étudiante concernée s'acquittera d'un montant individualisé de droits de scolarité qui sera le plus proche possible de la réalité des revenus du foyer fiscal auquel il ou elle est attachée. Nous avons la conviction que cette évolution nous permettra de mieux répondre aux situations de chacune et de chacun face notamment à la crise que nous sommes en train de traverser, et à la crise économique qui n'est pas près de s'arrêter. Le second objectif de notre système nouveau est de faire de notre barème de droits un levier puissant de démocratisation. L'idée est à la fois d'alléger la charge que les droits représentent pour nos étudiants les plus modestes, mais également de nous ouvrir plus largement aux étudiants issus des

classes moyennes qui, vous le savez, sont aujourd'hui sous-représentés à Sciences Po. Et, nous allons également nous donner les moyens de développer le volume de bourses offertes aux étudiants extracommunautaires, les fameuses bourses Émile BOUTMY. Et, pour cela, nous souhaitons accroître la « redistributivité » de notre système. Voilà ce que je souhaitais dire. La refonte des droits de scolarité sur laquelle vous êtes appelés à formuler un avis ce matin nous permettra de nous projeter au-delà de la crise vers un Sciences Po qui, j'en suis convaincu, sera plus ouvert que jamais à la diversité sociale et géographique, et qui confortera ainsi sa place au meilleur niveau des établissements dans le monde. Mais, comme je vous le disais, il appartient à Francesca CABIDDU et à Vincent TENIERE de vous donner de manière plus précise la substance de ce projet, dans un temps que Mme la présidente a voulu bref. Et, je sais que nos amis vont se tenir à cette ambition.

### **Vincent TENIERE**

Merci, Mme la Présidente. Merci, Cher Frédéric. Avec Francesca CABIDDU, nous allons vous présenter brièvement les grandes lignes du dossier qui vous a déjà été transmis et dont vous avez pu prendre connaissance. Je vais commencer par les enjeux de cette réforme, mais j'irai très vite, car Frédéric MION les a rappelés pour l'essentiel. Naturellement, notre objectif principal vise à renforcer la dimension de justice de notre barème. C'est un point important sur lequel les organisations étudiantes insistent depuis plusieurs années, afin notamment de neutraliser les effets de seuils du barème actuel. Autre objectif institutionnel fort, celui évoqué également par Frédéric, de favoriser les classes moyennes et qui nous a guidé dans le cadre de ce travail sur le barème. Un autre élément porte sur le caractère redistributif de notre système que nous souhaitons amplifier, à l'appui de l'augmentation du nombre de boursiers et de la poursuite de la démocratisation de notre établissement, pour tenir notre objectif de 30 % de boursiers. Enfin, le dernier élément porte sur l'objectif de maintenir la capacité de Sciences Po, à investir dans les services aux étudiants et dans la modernisation de son campus.

Comment avons-nous procédé concrètement ? Notre travail a visé à substituer au barème actuel progressif et par tranche une formule mathématique permettant de déduire d'un niveau de revenus un montant individualisé de droits. Pour cela, nous avons écouté les contributions qui ont été faites, via le groupe de travail, de manière à essayer d'identifier la formule – évidemment, il y en avait une infinité possible – qui présentait de notre point de vue le meilleur équilibre au regard de tous les objectifs que nous nous sommes donnés. Nous avons ainsi opté pour cette formule duale, qui combine une fonction linéaire au niveau des revenus les plus modestes, avec en dessous du revenu médian. Et, au-dessus du revenu médian, nous avons opté pour une fonction quadratique concave — on le verra mieux sur les modélisations graphiques — de manière à optimiser la progressivité au niveau des plus hauts revenus. En dessous du revenu médian, des revenus les plus modestes, l'objectif est de faire en sorte que cette refonte du barème permette que tous les étudiants soient favorisés. Ensuite, l'algorithme sur laquelle nous avons travaillé a été construit autour de trois paramètres — Francesca CABIDDU va vous présenter plus précisément — un point de déclenchement de la formule, à savoir le seuil à partir duquel les étudiants doivent s'acquitter de droits de scolarité à Sciences Po, un point intermédiaire qui correspond donc aux revenus médians constatés à Sciences Po, et pour lequel on associe le tarif actuel dont s'acquittent les étudiants dans le barème actuel, de manière à s'assurer que les étudiants situés en dessous de ce niveau ne payeront pas de droits de scolarité supérieurs par rapport aux seuils actuels. Et, un point de déclenchement des droits maximums. Je passe la parole à Francesca.

### **Francesca CABIDDU**

Merci. Comme cela vient d'être indiqué, la refonte du barème des droits de scolarité doit permettre de favoriser et préserver les étudiants les plus modestes et ceux qui sont issus des classes moyennes. Pour parvenir à atteindre cet objectif, nous avons identifié deux mesures fortes. Premièrement, nous proposons de relever le seuil d'exonération des droits de scolarité. Celui-ci passerait de 37 700 € annuels à 42 000 €, pour une famille de deux adultes et de deux enfants. Par ailleurs, les étudiants redevables de moins de 100 € de droits de scolarité seront exonérés systématiquement. Ce premier aspect de la réforme nous permettra donc d'exonérer une centaine d'étudiants supplémentaires. La deuxième mesure qui est proposée est de ne pas demander d'effort supplémentaire aux étudiants soumis au barème progressif et dont les revenus sont inférieurs au revenu médian constaté à Sciences Po. Rappelons-le, le revenu médian à Sciences Po s'élève à 106 000 € pour le Collège Universitaire et à 108 000 € pour le Master toujours pour une famille de deux adultes et de deux enfants. Ce revenu médian est donc supérieur au

seuil de 104 000 € annuel avant impôt, seuil à partir duquel on entre dans la catégorie des 10 % des foyers les plus riches en France. Ce sont des données très récentes fournies par l'Observatoire des inégalités.

Grâce à ces deux leviers, au final, et en considérant également les étudiants boursiers, cette refonte sera favorable ou neutre pour 72 % des étudiants soumis au barème. En association de ces deux mesures, une contribution supplémentaire sera demandée uniquement aux familles plus aisées, celles qui se situent, nous venons de le voir, dans la catégorie des 10 % les plus riches. Par ailleurs, le seuil de déclenchement des droits maximums est porté à 95 000 € par part. Cela correspond à un revenu annuel de 285 000 € pour un couple avec deux enfants. De cette manière, l'application des tarifs maximums ne concernera qu'une fraction très limitée d'étudiants. Pour ces familles et pour ces étudiants, les droits maximums s'élèveront dans le nouveau système à 13 000 € pour le Collège Universitaire et à 18 000 € pour le Master. Il faut cependant noter que les droits moyens acquittés par les étudiants seront nettement inférieurs à ce tarif maximal puisqu'il sera de 5 350 € pour le Collège Universitaire et de 6 750 € pour le Master. D'ailleurs, le tarif maximum demeurera inférieur au coût de la formation, comme vous avez pu le lire dans les documents que nous vous avons remis. Le montant des droits appliqués aux étudiants extracommunautaires restera positionné au même niveau que les droits maximums des étudiants résidents fiscaux européens. Sciences Po se démarque donc des autres établissements, car elle réserve aux étudiants extracommunautaires un traitement plus favorable. En effet, nous n'appliquons pas de surtarification pour cette population, et vous voyez ici quelques exemples qui montrent que la grande majorité des autres établissements a fait un choix différent du nôtre avec des différentiels importants appliqués pour distinguer les résidents des non-résidents. Rappelons que dans le cadre de notre politique d'ouverture internationale, d'importants dispositifs d'aides financières existent à Sciences Po et accompagnent les étudiants internationaux. Et, cette réforme va d'ailleurs permettre d'augmenter l'enveloppe des bourses dédiées aux étudiants internationaux. Cette enveloppe augmentera de 350 000 € par an, de manière progressive à partir de 2021. Ce nouveau système de droits de scolarité s'appliquera aux nouveaux entrants du Collège Universitaire et du Master. Il s'appliquera également aux étudiants qui changent de cycle. À titre d'exemple, les étudiants qui se trouvent actuellement en troisième année et qui choisiront de poursuivre leurs études en Master régleront leurs droits de scolarité dans le cadre du nouveau système. Nous avons donc prévu de mobiliser, pour accompagner ces étudiants, un fonds de transition de 150 000 €. Cela permettra d'accompagner des situations particulières qui pourraient nous être signalées par les étudiants qui changent de cycle. Pour les étudiants qui se réinscrivent au sein du même cycle, le barème progressif actuel continuera de s'appliquer. Vous le voyez affiché ici. L'unique évolution concerne, comme chaque année, l'ajustement au niveau de l'inflation des tranches supérieures des droits de scolarité.

### **Vincent TENIERE**

Merci Francesca. Pour mieux comprendre la manière dont fonctionne le nouveau système, le mieux est de passer par une représentation graphique. Je vous propose de nous concentrer sur le nouveau barème proposé pour le Collège Universitaire. Comme vous le voyez, en bleu sur ce graphique, il s'agit du barème actuel progressif avec les effets de seuils dont nous parlions et qui sont très prononcés. Et, en vert la nouvelle formule pour ce qui concerne le Collège. On constate, en dessous du revenu médian qui est donc situé à peu près entre 30 000 € et 40 000 € de revenus par part, que la droite dont je vous parlais quelques instants auparavant... Nous procédons ainsi, comme c'était du reste souhaité par plusieurs organisations étudiantes, à une linéarisation par le bas qui permettant que tous les étudiants situés en dessous de ce seuil du revenu médian soient strictement bénéficiaires de cette refonte du barème. L'autre élément, c'est qu'à partir du seuil du revenu médian qui assure donc le partage entre la fonction linéaire et la fonction quadratique, on retrouve donc cette courbe concave qui épouse de manière très progressive l'augmentation des revenus jusqu'à atteindre un seuil maximal, au niveau des droits maximums. Ce que l'on voit et qui est intéressant, c'est qu'il y a également des bénéficiaires au-dessus du revenu médian. Ce sont les deux crêtes qui sont à ce niveau-ci au-dessus de 38 000 € à peu près de revenus par part et ce second seuil autour de 46 000 € de revenus par part. Il y a à peu près 25 % des étudiants situés au-dessus du revenu médian qui bénéficieront également de cette évolution du barème.

Rapidement peut-être, regardons ce graphique du taux d'effort, qui constitue un indicateur très intéressant. Le taux d'efforts correspond au niveau de droits acquittés rapportés aux revenus pour une part. On voit, toujours en bleu, le taux d'efforts tel que constaté dans le système actuel, avec une

progressivité linéaire avec de fortes discontinuités. Cela produit cet effet de ‘dorsale de dinosaure’, si vous me permettez cette expression. Et, en vert, vous constatez une progression beaucoup plus nette et progressive dans le cadre de la nouvelle formule, et cet autre élément important qui est que le taux d’efforts maximum est très nettement déplacé vers la droite du graphique. Cela traduit le fait que la charge la plus importante en matière d’efforts sera acquittée par des revenus plus élevés. Après, il y a nécessairement une décroissance assez rapide à la faveur de la croissance des revenus du fait d’un droit maximum imposé à hauteur de 13 000 € au niveau du Collège, comme Francesca l’indiquait.

Tous ces graphiques et ce tableau en particulier figurent dans le dossier qui vous a été présenté. Donc, je serai assez bref. Mais, on voit ici des exemples par type de composition de familles, mais également par niveau de revenus, en dessous du revenu médian et au-dessus du revenu médian. On voit qu’il y a à la fois des gains très significatifs en dessous du revenu médian. Vous voyez des gains jusqu’à 1 430 € dans l’exemple qui est pris, ce qui correspond, évidemment rapporter aux revenus, à une baisse du taux d’efforts de sept points, ce qui est assez considérable. Au-dessus du revenu médian, il y a des hausses de contributions. On le voit. Il y a également des baisses, je l’évoquais. Et rapportées aux revenus, ces hausses sont évidemment moins significatives.

Je passe très rapidement sur le niveau Master. On pourra y revenir ultérieurement.

Peut-être un dernier point. Ce sont les impacts moyens tels que constatés. On retrouve le chiffre évoqué par Francesca de 71,6 %, 72 % de bénéficiaires ou d’étudiants non concernés par la réforme dans le nouveau barème. 63 % si l’on y inclut les étudiants extracommunautaires, et des niveaux moyens de hausse de la contribution et de baisse de la contribution par bénéficiaire assez significatifs : 800 € en moyenne pour les étudiants bénéficiaires ; 1 870 € de contribution supplémentaire pour les étudiants du barème progressif actuel.

Je cède la parole à Francesca.

### **Francesca CABIDDU**

La refonte des droits de scolarité s’accompagnera aussi d’une modernisation de notre dispositif d’inscription administrative en ligne. Cela permettra d’améliorer d’une part la lisibilité globale du système et d’autre part le parcours de l’utilisateur étudiant. Cette partie du projet est décrite de manière détaillée dans les documents que nous vous avons remis. Je pourrais répondre aux questions sur ces aspects à la fin de cette présentation.

Dans le cadre de la refonte, nous l’avons évoqué tout au long de cette présentation, un effort important est prévu en matière d’aide sociale. Des mesures en faveur des boursiers sur critères sociaux mobiliseront progressivement près de 2,7 millions d’euros. Un soutien accru est également prévu pour les étudiants communautaires, nous l’avons vu, avec un renforcement de l’enveloppe de bourses à hauteur de 350 000 € par an. Un fonds de transition de 150 000 € permettra d’accompagner les changements de cycle et le budget de la commission de suivi social sera rehaussé de 15 %. Ainsi, l’ensemble de ces efforts va nous permettre d’accompagner les étudiants, mais surtout de soutenir l’enjeu de démocratisation porté par cette refonte.

Nous en avons terminé. Nous vous remercions pour votre attention et sommes à votre disposition pour répondre aux questions.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie de cette présentation très claire, mais aussi du document que vous nous avez transmis qui était extrêmement complet et informatif. Le président Duhamel souhaite prendre la parole pour commencer la discussion.

### **Olivier DUHAMEL**

Oui, je voudrais juste remercier d’abord le directeur, Frédéric MION, d’avoir engagé cette réforme importante et tous ceux qui l’ont aussi bien préparée et expliquée : Francesca CABIDDU et Vincent TENIERE. C’est bien dans les Conseils de l’Institut, j’apprends toujours des choses. Je redécouvre mon absolue nullité mathématique avec la fonction quadratique concave. Et, en même temps, ce que je voulais dire aussi surtout c’est que caractère redistributif des droits de scolarité à Sciences Po — pardon d’utiliser cette expression un peu passe-partout — fait partie de ce que l’on appelle l’ADN de Sciences Po. Ça me semble donc une réforme extrêmement importante parallèlement à celle de l’admission pour

prolonger, accentuer la démocratisation de notre institution qui est si nette, si forte, et parfois encore si méconnue. Merci beaucoup.

### **Raphaël ZAOUATI**

Je vous remercie pour la présentation qui vient d'être faite. Et, je vous remercie également pour les efforts de discussions, de coconstruction qui ont permis d'aboutir justement à cette proposition qui permettra de servir au mieux les intérêts des étudiants. Je pense que nous partageons tous le constat que le système actuel est certes une exception bienvenue en matière de redistribution et de justice sociale parmi le paysage des grandes Écoles, mais demeurerait quand même inégalitaire, injuste et devrait être amélioré notamment du fait des effets de seuils, du taux d'efforts qui n'était pas bien réparti. Dès le départ, on a souhaité porter une réforme de ces droits pour à la fois abolir les effets de seuils par un lissage des frais, renforcer les exonérations et la solidarité au profit des classes moyennes, et justement mettre à contribution de manière plus importante les classes les plus aisées dans un souci de redistribution et d'équilibrage. Le projet de réforme que vous venez de nous présenter porte le même esprit que notre proposition. C'est donc une réforme qui va dans le bon sens, mais qui ne va, selon nous, pas assez loin. Nous espérons des baisses plus importantes pour les classes moyennes, moins de perdants, notamment sur les revenus situés au-dessus de l'actuelle moitié de l'avant-dernière tranche qui voient leurs frais augmenter. Et, plus largement que la droite proposée soit un peu plus décalée vers la droite. Mais, je souligne toutefois votre volonté d'accompagnement des étudiants qui vont basculer rapidement dans le nouveau système. En tout cas, il est clair que cette réforme spéculait sur des populations étudiantes qui sont encore inconnues, et il est donc difficile de prévoir si Sciences Po va gagner de l'argent avec cette proposition. Il faut aussi mettre ça en parallèle de la réforme des frais d'admission que nous avons soutenue aussi, à savoir la relance, la diversification sociale à Sciences Po. Et, si cette diversification est effective, comme nous l'espérons, cette relance induira forcément un manque à gagner pour l'école, puisque proportionnellement la part de contributeurs baissera par rapport à celle des bénéficiaires nets. En revanche, il est pour nous un point essentiel dont nous voulons nous assurer, c'est que cette réforme n'augmente pas la part des recettes liée aux frais dans le budget de Sciences Po. Autrement dit, que tous les gains éventuellement générés par cette nouvelle réforme, en attendant que la sociologie étudiante de Sciences Po change, soient reversés aux étudiants sous forme d'aides sociales ou d'exonérations partielles. Et, si l'État n'augmente pas les dotations, comme on le voit depuis plusieurs années, je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à la manière d'aller chercher dans le mécénat privé les fonds qui manquent, parce qu'on a atteint un seuil d'acceptabilité financier des étudiants pour une école qui reste, rappelons-le, quand même semi-publique. Enfin, et j'en terminerais par-là, on ne peut pas ignorer la crise actuelle dans laquelle nous sommes, cette crise sanitaire, cette crise économique. Ça fait un an maintenant que notre expérience académique est fortement affectée par cette crise. Et, dans ces circonstances, on a vu à quel point avec récurrence le montant des frais qui est resté inchangé pendant toute cette crise a été questionné, constaté et attaqué parfois. On a à chaque fois cherché à expliquer à nos camarades que la réalité financière de Sciences Po ne permettait pas de faire une baisse massive des frais. Mais, c'est vrai qu'à l'heure où l'État aide les entreprises, tout le monde peut se faire rembourser les frais habituels, c'est vrai qu'il y a une vraie incompréhension pour la majorité des étudiants qui ne comprennent pas pourquoi ils devraient payer les mêmes frais. C'est pourquoi il nous paraît essentiel que cette réforme des frais qui intervient à la fois heureusement et malheureusement dans cette période ne conduise pas à une augmentation de la contribution moyenne des étudiants. Si c'est bien la ligne défendue et l'objectif poursuivi, bien sûr que nous voterons cette réforme de justice sociale.

### **Thomas LE CORRE**

Je voudrais revenir au nom de l'UNEF sur l'avis que nous portons sur la réforme. On peut revenir en deux mots sur les points évidemment très positifs de la réforme. Depuis plusieurs années, vous en êtes les témoins pour ceux qui ont siégé depuis longtemps, l'UNEF dénonçait depuis longtemps l'injustice de l'ancien barème. Et, les résultats positifs sont évidents. Pour 63 % des étudiants, les frais vont baisser en moyenne de 785 €, et il est vrai que ces baisses vont concerner en grande majorité les étudiants de classes inférieures, de classes moyennes. Donc, c'est une très bonne chose. On remarque aussi qu'une sémantique, un vocable revient dans les explications de M. TENIERE, de monsieur le directeur, et c'est une très bonne chose : la linéarisation, les effets de seuils. Et, on s'en satisfait. C'est vraiment très

important pour nous, pour l'intérêt des étudiants, que ces problématiques très concrètes pour nous ont fini par vraiment rentrer dans les débats. Il n'empêche que cette réforme rencontre pour nous quatre grandes limites qu'il faut questionner et ne pas oublier. La première limite est la hausse des frais d'inscription pour les foyers fiscaux les plus élevés, quand on a un certain nombre d'étudiants qui sont en autonomie financière. À priori, on va travailler sur un groupe de travail sur la question, mais il ne faut quand même pas oublier pour un certain nombre d'étudiants que les parents ne financent pas les études. C'est le premier problème. Et, donc, le taux d'efforts pour ces étudiants va être décuplé. Le deuxième problème, sûrement le plus béant, est celui dont à mon humble avis on ne parle pas assez, c'est le cas des étudiants extracommunautaires pour qui, en Master, le montant des droits passe à 18 000 €. Le risque, à terme, est que l'on sélectionne nos étudiants de plus en plus par l'argent. C'est absolument problématique quand on connaît le revenu moyen d'un Malien ou d'un Marocain. Sachant que c'est très bien que l'on renforce la bourse BOUTMY et que l'on monte le niveau global des aides à un million d'euros, mais quand on divise ce montant d'aides par le nombre d'étudiants internationaux de notre institution, la bourse moyenne potentielle par étudiant est très faible. La troisième limite de cette réforme des frais d'inscription est la philosophie du budget qu'elle confirme. Dans les années 2000, la part des frais d'inscription dans le budget de Sciences Po représentait environ 4 % de son budget. Aujourd'hui, elle est désormais de 32 % et c'est d'ailleurs ce que l'on verra aussi dans le budget tout à l'heure. On ne peut que constater que si les financements publics continuent d'augmenter en valeur absolue, en valeur relative ils baissent d'année en année. Et, le financement par les familles est un cercle vicieux de désengagement de l'État d'année en année. Je sais que l'on n'en est pas tout à fait responsable à Sciences Po, mais il faut être honnête. À travers des réformes d'augmentation de la part des financements par les familles, on contribue aussi à stimuler la baisse des dotations. Et, le quatrième problème qui a été relevé notamment par mon camarade Raphaël ZAOUATI, il ne faudrait pas — je sais que ce n'est pas l'objectif de la réforme à la base, mais puisqu'on se base sur des projections — que Sciences Po réalise un excédent de recettes par rapport à la réforme puisque ce n'est absolument pas son but. Et, je pense que l'on peut tous être d'accord sur le fait que si dans les prochaines années on se rend compte que c'est le cas effectif, on puisse revenir à la marge, on peut amender cette réforme pour qu'elle garde son caractère redistributif. Donc, excusez-moi, nous nous abstenons à l'UNEF et à Sciences Po Écologie et Solidaire.

### **Daniel TEBOUL**

Bonjour. Je voudrais prendre la parole pour Solidaire Étudiante. Tout d'abord, comme il a été rappelé par plusieurs personnes, nous partageons le constat du problème que posent les frais de scolarité. Problème démultiplié et mis en évidence encore plus par la crise sanitaire. Néanmoins, c'est donc pour cela que nous nous opposons de manière plus globale à cette réforme qui, nous le rappelons, n'est pas une linéarisation, car elle inclut cette partie quadratique au niveau du niveau médian, ainsi qu'une hausse des frais de scolarité maximums. On voit bien, je pense, avec les explicatifs qui ont été donnés sur le revenu médian, qui plus est si l'on prend en compte le poids qu'ont les 30 % de boursiers sur ces chiffres, les conséquences de ces réformes successives et de l'augmentation des frais de scolarité. Ensuite, j'aimerais aussi rappeler, pour vous reprendre, M. Frédéric MION, lorsque vous avez cité l'objectif de la réforme comme étant de supprimer les inégalités et de faire en sorte que chaque étudiante et chaque étudiant paye en fonction du revenu de ses parents, nous souhaitons rappeler que ça ne sera absolument pas le cas. La réforme et la linéarisation ou en tout cas la progressivité ne concernant que les étudiants et les étudiantes venant de l'espace économique européen, cela nous semble comme l'a rappelé M. LE CORRE de l'UNEF quelque chose d'inacceptable et fondamentalement inégalitaire. Même dans une optique de réforme et d'apaisement des inégalités, la non-prise en compte des étudiants et des étudiantes extracommunautaires nous semble absolument rédhitoire. Et, combinée à une augmentation du niveau maximal, nous nous opposons donc à cette réforme.

### **François WERNER**

Merci pour cette présentation très complète. Je voudrais d'une part souscrire aux propos d'Olivier DUHAMEL et pas seulement sur nos révisions mathématiques qui étaient en effet bien utiles, mais surtout sur la portée et l'intérêt de ce barème. Et, ce qui me permet d'ailleurs peut-être au passage de contribuer à rassurer les inquiétudes de certains étudiants. Vu les campus de province et des territoires, je pense que l'option et l'orientation qui sont prises et proposées aujourd'hui par la direction et Frédéric

MION correspondent exactement à ce dont nous avons besoin pour que les financements publics non seulement se pérennisent, mais le cas échéant se développent. En deux mots, on a besoin de montrer qu'il y a un effort qui est demandé aux étudiants pour une formation qui est et reste une formation d'élite. Et, en retour ce qui nous est proposé là, et je le ferais peut-être de façon moins mathématique en l'occurrence, comme je me retournerais vers notre conseil régional, montre bien l'effort extrêmement important qui est fait pour s'adapter à la situation de chaque étudiant. C'est ça qui peut nous permettre derrière — en clair, par exemple, il n'est pas facile aujourd'hui de justifier des soutiens publics sur des écoles de commerce, dont les frais de scolarité sont pour tout le monde, sauf cas particulier, mais souvent très limité, au-dessus de 10 000 € — d'avoir une vraie progressivité. On a au contraire quelque chose qui est extrêmement adapté à la situation de chacune et chacun. Donc, je pense que ça aura un effet non négligeable sur l'ensemble. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle les régions sont aux côtés de Sciences Po, mais ça en est une qui méritera aussi d'être mise en avant. Enfin, et dernier point, mais peut-être que ce n'est pas le cas pour tous les cas de figure, pour le sujet des étudiants extracommunautaires, extrêmement souvent quand même les étudiants extracommunautaires bénéficient, de la part des mesures de coopération internationale ou de soutiens de leur propre pays, de soutiens financiers qui permettent en tout cas de ne pas accueillir que des étudiants fortunés. Mais, je suis hors de mon champ de compétences. Sur le précédent, vraiment, je peux en attester, c'est quelque chose qui sera extrêmement bien reçu dans les territoires.

### **François HEILBRONN**

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais faire plusieurs remarques. Comme l'a si aimablement rappelé monsieur le directeur, effectivement j'avais participé un peu à la première commission qui avait monté ce système de progressivité de droits de scolarité. Et, nous avions un objectif à l'époque qui était évidemment à la fois une plus grande justice sociale, une plus grande égalité dans le paiement des droits à Sciences Po qui avant n'était qu'un seul droit — moins élevé, mais qui n'était qu'un seul droit — et accompagner le désengagement de l'État que nous constatons déjà à l'époque. À l'époque, l'apport de l'État au financement de Sciences Po représentait 60 % de notre budget. Aujourd'hui, on est à 33 %. Donc, il était essentiel de trouver d'autres sources de financements importants pour permettre le développement de Sciences Po en nombre d'étudiants, en qualité de professeurs, en qualité de Recherche. Il fallait donc trouver d'autres sources de financements. C'était les droits de scolarité comme beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde de grande qualité. C'était le premier objectif. Et, le second objectif était aussi d'augmenter la justice sociale à Sciences Po, au-delà des exonérations de droits pour les étudiants, et la possibilité de donner des bourses beaucoup plus généreuses que ce que nous donnions à l'époque. Comme on le voit dans le budget, on est passé, je crois, de 6 millions d'euros de bourses à presque 25 millions de bourses. C'était les objectifs. On avait conscience en montant ce système aussi que le fait d'avoir des marches d'escalier, comme on le voit très bien sur les graphiques présentés par M. TENIERE, et de créer une injustice puisque si vous étiez au début de la marche, ce n'était pas très bon pour vous. Et, si vous étiez à la fin de la marche, vous bénéficiiez d'un effet d'aubaine. Donc, il y a eu depuis longtemps cette demande, mais pas seulement des étudiants comme nous l'ont rappelé les représentants d'étudiants, mais aussi des professeurs et de l'administration, de réfléchir à un système de linéarisation. Donc, je voudrais vraiment féliciter l'équipe qui a travaillé dessus parce que j'ai bien regardé le système qui a été proposé, qui est très intelligent, qui est très flexible, et qui effectivement permet de s'approcher pratiquement de l'individualisation des droits là où l'on travaillait avant par cohorte. C'est une très bonne chose. L'autre chose que je trouve aussi très intéressante, c'est que même s'il y a une hausse des droits pour les tranches maximales, cette hausse des droits reste quand même — on le voit dans les comparaisons avec les grandes Écoles de commerce françaises qui sont souvent nos concurrentes, notamment pour l'École du management, et pour les grandes universités internationales — à des niveaux même pour les tranches les plus élevées très acceptables. C'était pour les différentes remarques. Je suis très favorable à cette réforme et je vais évidemment la soutenir.

J'avais une question technique pour M. TENIERE parce que je n'ai pas compris un calcul. Et, j'aurais une remarque de vocabulaire dans la note qui nous a été transmise. Je trouvais qu'il y avait des termes qui n'étaient pas forcément appropriés à l'ambition de cette réforme. Peut-être, M. TENIERE, est-ce que vous pouvez revenir à la slide 14 ? Comme ça, tout le monde pourra voir ma question. Comme vous le voyez sur cette slide 14, quand vous êtes aux revenus annuels famille de deux adultes et un enfant,



vous êtes dans une case bleue : 90 623 €. En dessous, vous avez 90 678 €. Donc, c'est à peu près la même somme de ce revenu. Quand on regarde les droits qui sont payés, les 90 623 €, c'est 8 560 € là où les 90 678 € payent 10 240 €. Pour celui qui est à 90 623 €, il y a un gain de 15 €. Par contre, pour celui qui est juste en dessous et pourtant avec très peu de différences, 55 € de plus, il y a gain de 1 656 €. Donc, je ne comprenais pas. Et, c'est la même chose pour le Bachelor. Il y a, pour cette ligne-là, ces mêmes différences. C'était juste une question technique sur cette slide.

Sinon, j'avais une remarque de vocabulaire dans la note qui est très bien faite, très claire. J'ai trouvé qu'il y a en page 11 et en page 12 des adjectifs que je trouve un peu caricaturaux. La partie C de la page 11 est intitulée *Ne solliciter aux contributions complémentaires que celles des seuls étudiants issus des familles les plus favorisées*. Pourquoi mettre le terme « favorisé » ? Et, plus bas, il y a *issus des 10 % des familles les plus privilégiées de la population française*. On est tous familiers avec l'Histoire de France. Donc, l'abolition des privilèges, on sait ce que c'est. Ce n'est pas parce que vous avez des revenus élevés que vous êtes un privilégié. C'est peut-être le fruit de votre travail, de vos efforts, de votre engagement dans la société, votre contribution à la société. D'ailleurs, vous êtes prêt à payer ces taux de scolarité élevés. Donc, je trouve que l'on devrait avoir des qualificatifs beaucoup plus objectifs en mettant les familles avec des revenus les plus élevés, les familles dont les revenus sont dans les 10 % les plus élevés de France. En page 12, j'ai la même chose. Ce n'est même plus maintenant les familles. C'est *ne concerne qu'une fraction très limitée et particulièrement privilégiée des étudiants*. Comme l'a rappelé l'un des représentants d'étudiants, ce n'est pas parce que vos parents ont des revenus élevés que vous êtes privilégié. Ça dépend aussi de vos relations avec vos parents. Donc, je trouvais, au-delà de cette note qui sur le fond et sur la technique est absolument parfaite, que ces trois adjectifs étaient un peu déplacés. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup à tous pour ces interventions. Je n'ouvrirai pas le débat avec vous, M. HEILBRONN, sur la question des privilèges, mais on pourrait quand même penser que les enfants venant de familles plus fortunées ont plus de facilités dans la vie que les autres. C'est l'un des résultats les moins originaux de la sociologie et d'autres types d'observations. M. JULLIAN et Mme DURAND vont à présent répondre aux questions posées.

### **Bénédicte DURAND**

Merci beaucoup. Je laisserai le secrétaire général nous préciser les points qui ont été soulevés par les questions que vous avez posées. Je voudrais simplement dire devant ce Conseil à quel point, pour la directrice de la formation que je suis et les équipes qui travaillent au service des étudiants, cette refonte de notre système de droits est une très bonne nouvelle. Cette proposition, on l'a beaucoup dit ce matin, nous permet d'assumer pleinement nos ambitions en matière de démocratisation de notre recrutement étudiant, de façon beaucoup plus sereine. Et, nous permettra à la fois un recrutement plus démocratique dans son adresse aux familles, mais aussi un accompagnement de ces nouveaux étudiants qui restera au même niveau de qualité parce que je crois que ce qu'elle nous permet aussi, c'est d'envisager plus sereinement la manière dont nous devons garder à un très haut niveau de qualité nos services de soutien à la pédagogique, de soutien à la formation, ce qui fait la marque de notre établissement. Et, qui d'une certaine manière justifie au fond ces droits d'inscription au travers de notre histoire, qui s'inscrit au fond dans un double modèle de solidarité, dans une double solidarité. La solidarité des communautés étudiantes entre-elles avec une contribution en effet très significative des familles aux revenus les plus élevés au service d'une contribution pédagogique et d'un soutien pédagogique équitable et égal pour tous, ce qui est exceptionnel, finalement, dans le paysage universitaire français et assez rare dans le paysage universitaire mondial. Cette idée que l'expérience étudiante à Sciences Po, quel que soit le revenu des familles, et quand je parle d'expérience, je parle d'expérience de formation, mais aussi d'expérience extracurriculaire, est exactement la même. Et, c'était évidemment un pari que nous réussissons grâce à notre système. Et, une solidarité des familles, des parents à l'égard de leurs enfants. Je suis très sensible aux points que vous avez soulignés, y compris dans les limites et dans les points d'attention que nous devons garder, concernant notamment la question de l'autonomie des étudiants. Nous savons en effet que cette solidarité des familles à l'égard de leurs enfants, pour des raisons qui peuvent être d'ailleurs extrêmement diverses, peut à un moment ou à un autre du parcours de l'étudiant se rompre ou arriver par un accident de la vie ou d'une dynamique d'autonomie des étudiants qui

s'exprime plus fortement. Et, je crois que nous devons travailler à cette question, en effet, puisque la contribution que nous demandons n'est jamais une contribution faite aux étudiants, mais une contribution faite à leurs familles. Donc, je suis très heureuse en effet d'inscrire notre accompagnement de la refonte dans un groupe de travail spécifique sur la question de l'autonomie étudiante face à ses capacités réelles à poursuivre ses études. Et, ce que nous disons pour les étudiants nationaux est évidemment tout à fait dans le même esprit pour les étudiants internationaux, et notamment pour les étudiants extracommunautaires qui effectivement constituent pour nous une population indispensable à la vitalité et à la réalité de la diversité de notre corps social étudiant. Et, je crois finalement, même si ces refontes successives et sans doute nécessaires pour améliorer en permanence le caractère équitable de notre système, que cet équilibre trouvé aujourd'hui ou proposé aujourd'hui au Conseil est un équilibre qui nous permet d'avoir beaucoup d'ambition à la fois pour la qualité de notre soutien pédagogique et pour l'équité de ce soutien à l'égard de tous les étudiants qui nous rejoindront dans les années qui viennent. Donc, merci à tous.

### **Arnaud JULLIAN**

Tout d'abord, je remercie l'ensemble des personnes pour leurs questions et leur prise de position sur cette refonte que nous présentons aujourd'hui. Pour répondre un peu à M. Raphaël ZAOUATI, effectivement vous soulignez le contexte actuel Covid-19 et tous les sujets qui sont apparus autour des droits de scolarité. Nous sommes convaincus que notre réforme est favorable, justement en ce qu'elle réduit ou est neutre pour plus de 70 % des étudiants actuellement soumis au barème. Elle est favorable y compris dans le contexte actuel, c'est-à-dire que c'est une réforme qui est construite pour un monde post-Covid-19, mais qui répond aussi extrêmement bien au contexte Covid-19 en ce qu'elle sera favorable aux étudiants les plus modestes et aux classes moyennes, à la fois avec le nouveau barème, et mais aussi avec l'individualisation des droits qu'elle met en place et qui permet de s'adapter au plus près à la situation de chacun. Vous vous interrogez sur les gains résiduels éventuellement générés par cette refonte, et c'est une interrogation que vous partagiez avec Thomas LE CORRE. Juste pour vous dire qu'effectivement — vous l'avez souligné vous-même, M. ZAOUATI — il est difficile de savoir si Sciences Po verra un gain résiduel après l'ensemble des mesures d'accompagnement, des mesures de redistribution que nous avons prévues de mettre en place. Si d'aventure ce gain existe, notre objectif est bien de l'utiliser au service des étudiants, c'est-à-dire offrir un haut niveau de service aux étudiants, un haut niveau de service en matière de modernisation des campus, en matière d'actions pour la vie étudiante, pour la réussite étudiante, que ce soit des actions en matière de santé, que ce soit des actions en matière de logement, la mise en place d'un guichet unique, toutes actions dont nous avons l'occasion de parler. Et, notre vision est que la part des droits de scolarité dans les ressources de Sciences Po va globalement rester stable au cours des prochaines années. Vous avez évoqué, M. LE CORRE, le sujet des étudiants extracommunautaires pour lesquels les droits augmentent, et c'est indéniable. Les droits augmentent, mais nous mettons en place un accompagnement encore renforcé au travers des bourses BOUTMY. Vous l'avez souligné aussi, d'ailleurs. Et, je crois qu'il faut que l'on dise aussi que l'on est fier malgré tout de ne pas avoir déconnecté les droits des extracommunautaires des droits maximaux des étudiants communautaires. On peut trouver que c'est déjà trop. On peut aussi regarder ce qui se fait quand même très largement ailleurs en Europe et évidemment dans le monde anglo-saxon et aux États-Unis, mais y compris en Europe, où les droits des extracommunautaires sont significativement plus élevés que les droits maximums des étudiants communautaires ou résidents. Nous avons souhaité ne pas mettre en place cette différenciation pour rester fidèles à nos valeurs. Malgré cette hausse, on peut en être fier. Vous avez évoqué le désengagement de l'État et la part des ressources publiques qui a diminué au cours des dernières années, ce qui est effectivement le cas. Juste pour défendre malgré tout nos financeurs publics, si cette part a diminué, ce n'est évidemment pas à cause d'un recul du montant qui a plutôt progressé, mais du fait du développement très significatif de notre institution et de ses autres ressources. Et, dernièrement, il faut aussi souligner qu'en 2020 puis en 2021, comme on le verra pour la présentation du budget ou comme on a l'avu en commission des finances, l'État relève la subvention qu'il accorde à Sciences Po. Peut-être que ça rejoint aussi ce qu'indiquait M. WERNER à propos de notre positionnement en tant qu'établissement du service public de l'enseignement supérieur qui permet aussi d'essayer de mobiliser les financeurs publics, et de leur faire prendre conscience le plus possible de l'intérêt pour eux de nous accompagner dans une démarche d'ouverture, dans une démarche sociale. Et, enfin, j'en termine rapidement pour répondre à M. HEILBRONN, non pas sur la terminologie, mais

j'entends bien et nous entendons bien l'observation, sur le barème, en me plaçant sous le contrôle des plus sachants que moi. Sur le barème, en réalité, c'est exactement ce que, M. HEILBRONN, vous avez pointé, c'est-à-dire les marches d'escalier et la courbe que nous proposons. Au début, quand on part des faibles revenus, ils passent sous les marches d'escalier. Donc, le différentiel est systématiquement négatif, puis à un moment ils commencent à croiser les marches d'escalier avant de passer définitivement au-dessus des marches d'escalier où le différentiel est systématiquement positif, et les gens payent plus. Au moment où ils commencent à croiser les marches d'escalier, il se trouve qu'il y a des personnes qui étaient au début d'une marche et qui d'une certaine manière étaient un peu désavantagées par rapport à ceux qui sont à la fin d'une marche. Ceux qui étaient au début d'une marche vont payer un peu moins parce que la courbe croise la marche d'escalier. C'est ce que l'on voit. Et, ceux qui en revanche étaient à la fin d'une marche et étaient avantagés vont se mettre à payer un peu plus. Ce sont les 15 € que vous voyez. Les 15 €, c'est que la nouvelle courbe vient de croiser et de couper par-dessus la fin d'une marche de revenus. Ensuite, on repasse en dessous parce que ce sont les gens qui sont à la marche suivante, au début de la marche suivante, et la courbe passe de nouveau encore en dessous pour l'instant. Ensuite, on n'a plus de phénomène et notre nouvelle courbe passe définitivement au-dessus des marches d'escalier. Je ne sais pas si je suis complètement clair, mais j'ai tenté cette explication. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je voudrais ajouter les questions que Mme LEPETIT a envoyées par écrit. Mme LEPETIT souligne que Sciences Po devra suivre l'évolution des recettes en fonction de l'évolution de la sociologie des étudiants, d'une part, et d'autre part de veiller à la communication pour limiter le risque que notre public cible croit que les droits augmentent pour ce qui les concerne. Je vous transmets ces deux éléments. Y a-t-il d'autres remarques, questions ? Si nous avons fait le tour de la discussion, nous allons passer au vote. C'est un vote à main levée et je vais uniquement appeler les personnes qui souhaitent s'abstenir ou voter contre pour que le Conseil de l'Institut donne un avis sur ce projet de refonte du barème des droits de scolarité. Qui souhaite voter contre ?

### **Ismahane GASMI**

Excusez-moi, Mme la Présidente, j'ai des procurations. Mme de La SABLIERE à M. GOURMELON. M. URIOSTE GUGLIELMONE et Mme LEMARDELEY à Mme EISENBERGER. Mme BISAGNI-FAURE à Mme LAZARUS. M. RUGGIU à M. CHATRIOT. Et, Mme TARDIEUX à M. ZAOUATI.

### **Jeanne LAZARUS**

Donc, nous avons quatre abstentions et deux votes contre. L'avis est donc majoritairement positif pour cette réforme des droits de scolarité. Merci beaucoup pour tout ce travail et pour cette réforme qui, j'espère atteindra ses objectifs de justice sociale.

*La refonte du barème des droits de scolarité est approuvée à la majorité.*

## **II. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2021 DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS**

### **Jeanne LAZARUS**

Et, nous passons au deuxième point de l'ordre du jour par une courte présentation du budget par M. JULLIAN et de Mme JASSON-GRAMUSSET. Nous avons déjà eu une première discussion approfondie la semaine dernière. D'ailleurs, nous réfléchissons à transformer un peu ce fonctionnement en deux fois, et certainement l'année prochaine nous n'aurons plus qu'une seule séance du budget, car cette discussion en deux temps complexifie le processus. Cela dit, je laisse M. JULLIAN et Mme JASSON-GRAMUSSET nous présenter le budget. Puis, nous aurons une discussion et un vote pour avis.

## **Arnaud JULLIAN**

Merci, Mme la Présidente. Nous avons essayé de faire un peu plus court comme vous l'avez demandé après la réunion de la commission des finances. Le budget 2021 est un budget de reprise d'activité après une année 2020 qui a connu des réductions d'activité très significatives du fait du confinement, des périodes de confinement. Vous le voyez, les ressources sont en hausse, en très forte hausse. Les dépenses sont en progression et le résultat est à 21,9 millions d'euros. C'est un résultat purement comptable parce que notre résultat économique est en réalité plutôt à 2,8 millions d'euros, car le résultat à 21,9 millions d'euros comprend en réalité 19,2 millions d'euros de levées de profit au profit de Saint-Thomas qui est reconnu en 2021 en ressources du fait de la mise en service en 2021 du site de Saint-Thomas dont nous prévoyons qu'il nous sera livré début décembre 2021. Donc, un niveau économique de 2,8 millions d'euros qui est assez proche du niveau présenté au budget révisé 2020 qui était à 3 millions d'euros, et un peu inférieur aux comptes 2019 à 4 millions d'euros et supérieur au budget 2020 initial qui s'établissait à 2,2 millions d'euros. Donc, on est dans des niveaux de budget assez traditionnels, de fait. S'agissant des ressources, je vais rester sur cette slide et vous décrire l'ensemble des ressources pour aller plus vite, tout en essayant d'être malgré tout un petit peu exhaustif. Vous voyez les subventions publiques structurelles à 70,2 millions d'euros. Ces subventions publiques sont en hausse par rapport au budget révisé 2020 de 500 000 euros. C'est une nouvelle hausse de la subvention, que j'évoquais tout à l'heure, qui nous est versé par l'État à hauteur de 500 000 euros en 2021 après une précédente de 700 000 euros en 2020 qui était une première depuis 2012. Donc, un accompagnement de l'État qui s'accroît en 2020 et en 2021. Les 39,7 millions d'euros que vous voyez de partenariats recouvrent tout ce qui concerne les financements locaux, nationaux, européens, mais aussi la taxe d'apprentissage et le mécénat. Les financements locaux sont stables. Les financements nationaux et européens sont en légère hausse notamment en raison de CIVICA. Les fonds institutionnels sont également en hausse notamment du fait de Mastercard et sa trajectoire sur 2017/2022. La partie taxe d'apprentissage est elle-même en légère progression. Progression à la fois du coût moyen pris en charge par apprenti et une légère progression du nombre d'apprentis aussi puisqu'on serait aux alentours de 265 versus 248 l'année précédente. Le mécénat des entreprises et des particuliers augmente par rapport au budget révisé 2020. Facialement, il est à un niveau identique par rapport à 2020 parce que 2020 contenait deux versements de la fondation Mellon, ce qui majorait artificiellement le montant 2020. Et, ce que l'on peut dire essentiellement sur le mécénat, c'est que fin 2021, on aura plus de 21 millions d'euros qui auront été collectés à la fois sur Saint-Thomas et campus 2022 depuis le lancement de ces projets, avec un peu moins de 20 millions d'euros sur Saint-Thomas. Mais, la trajectoire à 20 millions d'euros sera très certainement complétée dès l'année suivante.

La partie à 87,6 millions d'euros de ressources, ce sont les recettes de formation. On a dedans à la fois la formation continue pour 11 millions d'euros, ce qui montre une reprise de l'activité formation continue après 9,1 millions d'euros au budget révisé 2020. On reste à un niveau malgré tout inférieur à celui réalisé en 2019 qui était plus près de 12,2 millions d'euros. Et, ce pavé contient aussi les ressources de formations initiales qui sont toutes en hausse, notamment les droits de scolarité qui progressent avec l'évolution des effectifs étudiants parce qu'on a admis plus d'effectifs étudiants à la rentrée 2020, comme on a eu l'occasion de le dire, mais, aussi avec l'évolution du droit moyen par étudiant. Les ressources des examens d'admission augmentent aussi avec le nombre de candidatures à l'entrée à Sciences Po qui augmente, ce qui amène mécaniquement plus de frais d'admission. Et, il y a également le volet cycle spécifique qui est en hausse en 2021 par rapport à l'année 2020 qui, pour le coup, nous a fait beaucoup souffrir sur ce point.

Enfin, le pavé à 31,3 millions d'euros, ce sont les produits divers exceptionnels. Simplement, vous dire que c'est dans cette ressource qu'il y a l'utilisation de fonds dédiés et notamment la reconnaissance de la levée de fonds de Saint-Thomas que l'on évoquait tout à l'heure et qui déforme un peu artificiellement notre résultat 2021. D'ailleurs, on voit la très forte progression par rapport aux 12,6 millions du budget réalisé 2020.

Sur le volet dépenses, sur cette slide l'on peut voir l'augmentation des dépenses totales qui sont en progression de 4,8 %, mais qui restent globalement au niveau du budget initial 2020, comme vous pouvez le voir sur cette slide, avec une diminution en fonds affectés et une augmentation en fonds libres. On va voir le détail sur fonds libres juste après. Sur les fonds libres, on voit les dépenses de personnels qui sont en hausse. Cela comprend tout ce qui est personnel permanent administratif pour à peu près 67 millions d'euros, personnel permanent académique pour 16 millions d'euros, les vacataires étudiants,

les ATER doctorants contractuels, les intérimaires. La partie relative au personnel permanent est en progression sous les effets classiques, les effets de rémunération, donc application des accords collectifs, commissions de revalorisation pour les académiques, l'augmentation des effectifs. Elle est aussi en hausse un peu mécaniquement par rapport à 2020 puisqu'il y a la non-reconduction de l'activité partielle dont nous avons bénéficié en 2020, et en très légère baisse en raison de la prise en compte d'allègements fiscaux. Globalement, une hausse d'à peu près 4,9 millions d'euros sur les personnels permanents administratifs et académiques. Et, c'est assez cohérent. C'est la reprise du recrutement après un freinage en 2020 du fait du contexte Covid-19 et les effets rémunération dont je vous parlais. Du côté des enseignements, c'est en augmentation aussi par rapport au budget révisé qui est en rose, en augmentation sur la formation continue, tout simplement liée à la reprise de cette activité, en augmentation aussi un peu sur la formation initiale. C'est cohérent avec à la fois l'augmentation des effectifs étudiants et avec la volonté d'un accompagnement renforcé de l'enseignement à distance. Les bourses apparaissent stables, ce qui cache en réalité une augmentation des bourses sur critères sociaux et une diminution des bourses académiques, tout simplement avec la transformation des bourses doctorales en contrats doctoraux. Les deux se compensant, on a une impression de stabilité là où en réalité les bourses sur critères sociaux augmentent.

Du côté des locaux, cela augmente aussi par rapport au budget révisé 2020, uniquement sur la partie entretien et maintenance, avec tout simplement la reprise par rapport à 2020 de certaines activités ou l'accélération de certaines activités qui avaient été ralenties, comme la propreté pendant la fermeture des locaux ou le gardiennage. La partie fonctionnement augmente aussi avec à la fois l'informatique pour accompagner l'enseignement à distance, mais aussi la mise en place d'un marketing automation pour la Direction des affaires internationales. C'est également et surtout la reprise anticipée des missions et colloques qui ont été très fortement freinés en 2020 du fait du contexte.

Sur les charges diverses, je n'ai pas grand-chose à vous en dire. En rentrant un peu dans une forme de technicité, on peut se dire que ça baisse notamment en raison d'une baisse des charges de fonds dédiés, des charges de fonds dédiés qui compensaient avant la levée de fonds Saint-Thomas. Comme à partir de 2021, il n'y aura plus besoin de cette compensation, puisqu'on met en service l'installation Saint-Thomas, il n'y a plus de charges de compensation des recettes de levées de fonds. C'est un peu mécanique comme effet. Sinon, pas d'effet notable.

J'en finis en rappelant que nous sommes finalement donc bien à 2,8 millions d'euros de résultat anticipé au budget 2021, ce qui est assez cohérent comme vous le voyez du coup sur ce graphe avec les niveaux soit anticipés, soit constatés au cours des années précédentes. Merci.

### **Simon CORDONNIER**

Bonjour. Merci pour cette présentation. Je vais me répéter par rapport à ce que j'ai pu dire en commission, mais comme la commission n'est pas sur PV, je me permets de refaire quelques remarques sur ce budget.

### **Jeanne LAZARUS**

Je précise que la commission de la semaine dernière était enregistrée et qu'il y aura un PV.

### **Simon CORDONNIER**

Pardon. Je ne vais donc pas trop m'étendre. Du coup, je vais peut-être simplement rebondir sur la discussion sur les droits de scolarité pour partager la préoccupation, qui a déjà été présentée par certains, du poids croissant que prennent les droits de scolarité dans notre budget. Du fait de la hausse légère de la DGF que l'on constate cette année et dont on peut se réjouir ne suffit pas à maintenir la part du financement public dans le budget de Sciences Po. La hausse des droits de scolarité sur le budget 2021 repose en grande partie sur un effet volume, même s'il y a aussi un effet prix, et cet effet volume semble être assez problématique à moyen terme, dans la mesure où j'ai l'impression que l'on arrive déjà largement... À mon avis, on est même au-delà du plafond qui permettrait d'assurer des conditions idéales à l'ensemble des étudiants et des équipes administratives, mais aussi des enseignants compte tenu de la taille de notre faculté permanente, notamment. Donc, je suis assez préoccupé par la dépendance de notre budget au montant de ces droits de scolarité. C'est clairement la hausse des droits de scolarité, du volume pas du montant, qui permet au budget de tenir. Or, je pense que ce n'est pas forcément tenable à moyen terme de continuer d'augmenter le nombre d'étudiants. Je me permets de

rappeler, en 2013 si je m'abuse, que l'on avait prévu de plafonner le nombre d'étudiants à 13 000. On est aujourd'hui autour de 15 000. Et, je ne pense pas que l'on puisse aller tellement au-delà. On a aujourd'hui à Sciences Po la plus grosse école d'Affaires publiques du monde. On a la plus grosse école d'Affaires internationales du monde. Je ne suis pas sûr que ce modèle peut être encore développé en augmentant le nombre d'étudiants. Je pense qu'il va falloir trouver d'autres leviers. Et, je suis tout à fait conscient des difficultés que ça représente puisqu'évidemment il y a un coût de fonctionnement qui continue à croître et qu'il faut financer le modèle budgétaire de l'institution. Mais, je tenais à partager ces préoccupations sur le modèle pour la suite, et le souhait que l'on puisse trouver les moyens de convaincre l'État de nous... Je sais que vous avez énormément travaillé sur ce sujet et que la reprise de la DGF est un très bon signal dans cette voie, mais je pense qu'il faudrait faire en sorte que la part des financements publics à minima arrête de décroître et idéalement recommence à croître, au-delà de la légère croissance en valeur absolue. Je vous remercie.

### **Thomas LE CORRE**

C'est une remarque peu ou prou la même que celle que vient de faire M. CORDONNIER. Donc, je ne vais vraiment pas être long. Simplement, quelques chiffres. Nous aussi, en tant qu'étudiants, sommes particulièrement anxieux quant au fait que la hausse en valeur absolue des subventions publiques structurelles cache une baisse en valeur relative. Pour le budget 2021, si j'ai bien compris, la hausse des subventions publiques structurelles sera de 503 000 € quand le produit des droits de scolarité, même s'il est dû à une multiplicité de facteurs sera de 3 772 000 euros, soit une hausse de 5,8 % quand la hausse des subventions publiques structurelles est de 0,8 %. C'est exactement la même remarque que M. CORDONNIER. Comment est-ce que vous voyez, au-delà du budget 2021, en particulier, M. JULLIAN, dans votre présentation, les finances de Sciences Po dans les 10, 15, 20 prochaines années, quand on voit ce qui se profile depuis 20 ans ?

### **Anaïs PICART**

Je rejoins les interventions de MM. CORDONNIER et LE CORRE, d'autant plus qu'il faut aussi ajouter qu'il y a une tendance assez globale à l'augmentation du financement par le mécénat d'entreprise qui est en hausse de 37 % cette année. Je partage aussi cette inquiétude et je voudrais qu'on nous éclaire un peu sur les modalités. Pourquoi y a-t-il eu ce désengagement de l'État ? Et, comment Sciences Po travaille-t-il à l'éviter et permettre une action de longue durée ?

### **Daniel TEBOUL**

Tout d'abord, on partage aussi le constat de la problématique de hausse des mécénats en valeur absolue et en valeur relative dans les budgets, en ligne avec une orientation plus générale et que l'on a aussi constatée dans la réforme des droits de scolarité, avec des comparaisons en permanence. L'étalonnage qui se fait vis-à-vis des grandes écoles de commerce de France, et donc ces dérives générales. Nous avons aussi une question par rapport à l'augmentation des aides sociales qui paraît faible relativement à l'augmentation générale du budget, notamment après une discussion sur le souhait d'en faire toujours plus pour l'inclusion sociale. Et, sur le même sujet, il nous apparaît également pour le moins problématique de budgéter des frais Parcoursup à hauteur de 150 €, quand on sait le poids que peut jouer la sélection indirecte et personnelle et l'auto-exclusion des procédures d'admission. Enfin, j'aurais une question par rapport aux aides numériques, notamment les prêts de matériels logiciels et matériels informatiques qui apparaissent dans le budget, mais qui ne sont pas, sauf erreur de ma part, précisément budgétés. Qu'est-ce qui est alloué à ça, notamment en vue d'un deuxième semestre au moins partiellement en ligne ?

### **Arnaud JULLIAN**

Pour tenter de répondre à ces questions, à celles de Simon CORDONNIER qui nous indique être préoccupé par l'augmentation liée à l'effet volume des droits de scolarité et par une forme dépendance qui pourrait s'établir à l'égard de ce montant de droits de scolarité. Vous avez raison de noter que nous ne dépendons pas que du financement public. Et, ça a été le choix de l'institution, le choix aussi pour financer son développement dans un contexte où l'État n'aurait probablement pas accompagné et n'a pas accompagné ce développement de manière à maintenir son pourcentage de subventions. Il a été fait le choix de diversifier nos ressources. Une ressource aujourd'hui repose à peu près à un tiers sur la

subvention publique, un tiers sur les droits et un tiers sur les partenariats. En réalité, les partenariats comprennent les mécénats, la taxe d'apprentissage et la formation continue. Cette diversification est une force pour Sciences Po. Mais cela peut aussi être une faiblesse ou en tout cas nous exposer plus que d'autres universités qui dépendent à 98 % de leurs subventions versées par l'État. Tout simplement, on l'a bien vu, dans un contexte Covid-19, quand les entreprises arrêtent d'acheter de la formation continue ou que les entreprises n'ont plus envie de donner parce qu'elles se concentrent sur leur propre survie, on est plus dépendant qu'une université qui attend toujours les 98 % de subventions de l'État. Ça nous a permis et ça nous permet quand même aussi dans un monde plus normal d'accompagner une croissance très forte qui n'aurait pas été possible autrement. En réalité, nous n'avons pas une dépendance aux droits de scolarité. Si le directeur de la formation continue était présent, il vous dirait qu'il note aussi une forte augmentation du chiffre d'affaires de la formation continue, qu'il y a une forte augmentation d'ailleurs relevée par Mme PICART du mécénat, des recettes de mécénats attendues. C'est une augmentation par rapport à une année 2020 qui a été très en retrait. Je vous rassure sur la hausse. D'ailleurs, quand vous comparez 2019 aux recettes de mécénats dans les slides qui vous ont été fournies, vous voyez que ça reste très mesuré comme hausse en réalité. Mais, on est sur ces quatre piliers. On est sur les droits. On est sur la formation continue. On est sur le mécénat. On est aussi sur les taxes d'apprentissage, les revenus de taxes d'apprentissage en plus de la subvention de l'État.

Je pense que j'ai aussi un peu répondu à M. LE CORRE. Comment voit-on dans les 10, 15 prochaines années et quelle va être la trajectoire d'effectifs d'étudiants ? Je ne vais pas m'aventurer sur les 10 ou 15 prochaines d'années. La trajectoire d'effectifs d'étudiants, comme vous l'avez compris, en 2020, on a admis plus d'étudiants qu'initialement envisagés parce que nous avons anticipé une forme de taux de chute plus important avec l'idée que dans le contexte de la crise, certains étudiants admis pouvaient ne pas pouvoir ou souhaiter nous rejoindre à la dernière minute. Nous envisageons dans les années prochaines de revenir à un niveau plus traditionnel à l'entrée au Collège Universitaire. C'est pour répondre sur l'effet volume. Et, de rester à un niveau un peu plus élevé sur les Masters par rapport à 2019 avec une augmentation de 100 en 2021, une augmentation de 200 au total en 2022, avec l'idée de permettre aux différentes écoles de poursuivre leur ouverture à l'international, c'est-à-dire de permettre à la fois l'ouverture aux étudiants internationaux à l'entrée en Master, aux étudiants issus d'ailleurs que de Sciences Po, et de permettre en même temps à l'ensemble des étudiants issus du Collège de rejoindre nos Masters. Donc, cela doit permettre un élargissement de l'ouverture de nos Masters. Mais, l'idée n'est pas une augmentation inconsidérée des effectifs au cours des 15 ou 20 prochaines années, ne serait-ce que pour des raisons de capacités d'accueil et de qualité d'accueil que nous souhaitons maintenir au meilleur niveau.

Et, je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. Sur les prêts de matériels informatiques, la question de M. TEBoul, je ne sais pas exactement, si dans le budget, cela se situe dans les bourses aides sociales ou dans les dépenses informatiques. Peut-être que Caroline le sait, mais en tout cas nous le faisons et nous continuerons à le faire.

### **Caroline JASSON-GRAMUSSET**

C'est dans les investissements informatiques.

### **Marie-Christine LEPETIT**

Je voulais rebondir et je vais le faire malgré ce qui vient d'être évoqué à l'instant sur les sujets soulevés par M. CORDONNIER, concernant les effectifs. Je trouve que c'est une question qui est stratégique pour l'établissement, et qui mérite d'être regardée peut-être en Conseil dans le futur, au-delà de ce qui vient d'être indiqué sur l'évolution des effectifs de Bachelor et de Master avec sa gestion des Masters, et le dégagement d'un espace pour recruter un peu plus d'étudiants permettant l'ouverture à l'international. Il me semble que ce sont des points très importants puisqu'ils structurent notre offre et notre effet volume s'agissant de notre budget. Dans un contexte où les opérations de restructurations immobilières du site parisien se rapprochent de leur fin, même si pour les équipes en charge je suppose que ce propos est un peu abusif, dans un contexte où l'on ne peut pas complètement exclure qu'il y ait des opportunités de pousser les murs ou d'en trouver de nouveaux, et au-delà des murs des enseignants, des partenariats et des étudiants dans nos territoires, et surtout dans un contexte où la crise Covid-19 peut nous inviter à réfléchir sur des formes mixtes d'enseignements avec l'usage rendu permanent, mais bien adapté et de qualité des outils numériques, il me semble que cette question de l'évolution du niveau

des effectifs pourrait être travaillée ou retravaillée et éventuellement porter un échange au sein de ce Conseil. Voilà le petit point que je voulais faire qui est assez complémentaire finalement de la remarque que rapportait la présidente tout à l'heure. Quand on regarde à ISO effectif d'étudiants les effets de barème, on va forcément voir les recettes brutes, nettes, de leur emploi bien entendu évoluer. Dans un premier temps, il y aura un phénomène haussier. Et, il y aura un phénomène lié aux modifications que l'on a faites des modalités d'entrée dans l'établissement et à la politique délibérée poursuivie par l'établissement de cibler davantage sur les étudiants issus de familles à revenus limités ou moyens, un peu baissier. Et, donc, il faut bien que l'on ait d'un côté cette veille sur les effets de sociologie, mais aussi d'un autre ce souci d'être tout à fait sûr que l'on fait les meilleurs choix sur les effectifs étudiants que l'on accueille. Pardon, j'ai été un peu longue.

### **Alain CHATRIOT**

Un certain nombre de questions ont été abordées la semaine dernière en commission des finances, mais comme nous en avons encore très peu parlé en discutant de ce budget, je voulais quand même redire un mot de la recherche parce que notre établissement d'enseignement supérieur et de Recherche, cela fait aussi partie non seulement de notre ADN pour reprendre l'expression du président DUHAMEL, mais aussi de l'image très forte que l'on peut avoir en France et à l'étranger. Et, on peut toujours un peu regretter, dans les types de présentation, par ailleurs remarquables du budget qui nous sont faites, que l'enjeu de la part qui aide au soutien de la Recherche soit assez bien caché dans la masse de la documentation qui nous est révélée. Et, ça ne nous aide pas toujours à voir aussi sur cette question importante des évolutions de moyenne durée. De ce point de vue, on peut rappeler brièvement — on ne l'a pas encore commenté — qu'il est demandé à tout Sciences Po, mais aussi à l'ensemble des centres de Recherche un effort sur le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui n'est pas négligeable, et qui pour certains centres est particulièrement important compte tenu des budgets pris en référence. Donc, je voulais rappeler cette question. On a tous conscience de la rigueur budgétaire qui s'impose à nous, mais il me semble qu'il faut non seulement ne pas l'oublier — je ne doute pas qu'on ne puisse pas — mais aussi peut-être réussir à valoriser cet investissement dans la Recherche qui marque notre établissement, et dont une partie des chercheurs et des enseignants-chercheurs n'a pas toujours l'impression d'être totalement reconnue. Je ne fais pas ici une allusion discrète aux petites difficultés d'accès aux bâtiments qui nous ont caractérisé un certain nombre d'entre nous ces dernières semaines. Je voulais faire à cela une autre réflexion parce qu'on n'en a pas aussi parlé. Et, c'est un point que l'on avait abordé les années précédentes et que je rappelais ici. Il est bien noté dans les documents budgétaires l'enjeu de l'investissement dans les ressources documentaires. Là aussi, c'est un point, nous semble-t-il, très important qui fait partie totalement de la force de Sciences Po, à la fois historiquement, mais aussi pour se projeter dans l'avenir. De ce point de vue, le maintien de l'acquisition de ressources documentaires sous forme de livres et sous forme de ressources numérisées nous semble un point important. Et, nous y serons toujours très attentifs dans ces documents budgétaires. On a bien conscience que ce sont des parties limitées du budget, mais elles nous semblent aussi faire partie de l'identité de l'institution. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je voudrais préciser que le fait de faire apparaître les sommes dédiées à la Recherche est une question — je le rappelle juste pour mémoire — que nous avons débattue régulièrement lors de ces réunions du budget. Et, régulièrement, la promesse est faite d'une meilleure clarté de ces sommes dédiées à la Recherche. Peut-être pourrions-nous mettre aussi sur la liste des choses à faire dans les mois — j'espère plutôt que les années — qui viennent de trouver les moyens qui permettraient de faire apparaître clairement ces sommes pour que le budget de l'année prochaine nous permette de voir cette évolution, et d'avoir des données précises sur lesquelles discuter.

### **Françoise FURIC**

Bonjour à toutes et à tous. Françoise FURIC, Autonome pour Sciences Po FO. Je rejoins les propos évoqués par Simon CORDONNIER, et je souhaitais quand même poser une question. Est-ce que vous avez — malgré le fait que vous ayez dit que les effectifs étudiants allaient se stabiliser, on remarque quand même qu'il y a une augmentation chaque année, même minime, mais il y a une augmentation chaque année — une vision dans le temps du nombre d'étudiants que vous souhaitez accueillir ? Et, en



même temps, est-ce que vous avez une vision pour l'augmentation également du personnel administratif qui accompagne les étudiants, et qui bien souvent dans certains services travaille à flux tendu ? Merci.

### **Frédéric MION**

Merci Mesdames et Messieurs de ces interventions. Juste un mot sur la question des effectifs puisqu'elle a été évoquée par Mme LEPETIT puis à l'instant par Mme FURIC. Comme l'a rappelé Arnaud JULLIAN, nous avons un effet conjoncturel cette année qui se caractérise par une augmentation un peu inattendue du nombre de nos étudiants, liée aux anticipations manifestement trop pessimistes que nous avons faites sur le taux de présence des candidats admis à Sciences Po à la rentrée 2020. Mais, l'objectif général est très clair. C'est celui d'une stabilisation de la population étudiante autour des 14 000/15 000 étudiants que nous accueillons aujourd'hui, dans les conditions que nous souhaitons les meilleures. Mme LEPETIT a raison de rappeler qu'il y a un tas de paramètres qui doivent intervenir dans notre stratégie en la matière, à la fois sur l'excellence de la formation que nous prétendons délivrer, sur le niveau de sélection que nous souhaitons maintenir, et de manière plus significative encore sur les conditions de vie et de travail de nos étudiants à Sciences Po et de l'ensemble des personnels qui concourent à l'accomplissement de leur parcours de formation. Je voudrais juste ajouter un mot sur la question évoquée par M. CHATRIOT et que vous avez vous-même reprise à votre compte, Mme la Présidente, de la place des enseignants-chercheurs et de la Recherche dans ce budget. En effet, la présentation qui en est faite ne donne sans doute pas une vision suffisamment globale des ressources engagées au service de nos chercheurs à Sciences Po. Mais les questions posées par M. CHATRIOT, de ce point de vue, ne nous aident pas non plus à avoir une vision globale de cette situation : M. CHATRIOT a en effet évoqué le fait que les centres de Recherche, comme l'ensemble des services de Sciences Po, allaient devoir faire attention à leurs dépenses de fonctionnement cette année ; ce faisant, il a omis de signaler que la croissance de la masse salariale du côté des enseignants chercheurs se poursuit, et que notre maison continue d'investir de manière très importante en la matière ; il n'a pas non plus mentionné le fait qu'une initiative importante de notre directeur scientifique se concrétise cette année, avec une dotation annuelle pour chacun de nos chercheurs qui leur permettra d'effectuer un certain nombre de dépenses auxquelles ils ont à faire face dans le cadre de leurs activités de recherche, qui est une nouveauté très importante pour notre maison, qui, je le sais, n'aura pas échappé à M. CHATRIOT et à l'ensemble de ses collègues.

Enfin, s'agissant de l'investissement dans notre communauté de Recherche, je voudrais dire aussi l'importance des investissements immobiliers que nous souscrivons. Les grands chantiers que nous avons engagés pour notre campus 2022 sont notamment destinés à faire en sorte que notre communauté de chercheurs et d'enseignants-chercheurs trouve à Sciences Po des conditions de travail qui assurent une meilleure cohésion de l'ensemble de cette communauté de Recherche, et qui nous place, je pense, au niveau des très bonnes institutions internationales sur ce plan.

Quant à l'accès aux bâtiments, je prends note du regret exprimé par M. CHATRIOT pour dire que nous avons évidemment dû faire face à des contraintes particulières dans cette période. Je pense que tout le monde l'a en tête. Ces contraintes sont appliquées à l'ensemble de nos salariés, et nous avons fait en sorte de mettre en place un dispositif qui permet à nos chercheurs d'accéder à leurs bureaux avec les dérogations requises. Mais toute façon nous voyons bien les conditions évoluer. Et, j'espère que nous allons pouvoir répondre à son observation de manière plus satisfaisante dans les jours qui viennent.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Et, cette discussion me convainc que nous devrions prévoir à l'ordre du jour une discussion sur la Recherche nous permettant d'ouvrir toutes ces questions. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Si plus personne ne souhaite s'exprimer, Mme GASMI va nous annoncer de nouvelles procurations.

### **Ismahane GASMI**

Oui, M. DUHAMEL à Mme LAZARUS et Mme CADUDAL ILLY à M. TEBOUL.

### **Jeanne LAZARUS**

Donc, deux votes contre et trois abstentions. Et, l'avis du Conseil de l'Institut sur le budget est donc positif à la majorité.

### **III. PRÉSENTATION DES DOUBLES DIPLÔMES AVEC KING'S COLLEGE LONDON ET AVEC UCLA**

#### **Jeanne LAZARUS**

Nous allons donc passer au troisième point de notre ordre du jour qui est une présentation de deux doubles diplômes avec King's College à Londres et UCLA. Cette présentation va se faire à trois voix avec Vanessa SCHERRER, la directrice des Affaires internationales, Pierre FRANCOIS, le doyen de l'École de la recherche et Patrick LE GALÈS, le doyen de l'École urbaine.

#### **Vanessa SCHERRER**

Merci, Mme la Présidente. Je vais débiter. En effet, nous allons vous présenter ces projets à trois. Ce sont des projets de longue date sur lesquels nous-mêmes et nos équipes avons joint nos forces depuis plusieurs années, parfois. Je débute parce que ces deux doubles diplômes, comme vous le savez, font partie de la politique internationale de Sciences Po, et ils sont aujourd'hui portés par deux écoles qui ont fait de l'internationalisation de leur curriculum, de leur population étudiante, de leurs avancées scientifiques, des objectifs pour les années qui viennent. Il s'agit donc de l'École de la Recherche qui propose ici un double diplôme en *Global history* avec King's College et notre École urbaine qui a un projet avec UCLA dont vous parlera le doyen LE GALÈS dans quelques instants.

Pour ma part, rappeler ici que les doubles diplômes sont effet un élément central de la politique internationale et de la stratégie internationale de nos écoles à plusieurs égards. D'abord, c'est une garantie d'internationaliser le cursus lui-même. C'est un levier pour garantir l'attractivité internationale de nos écoles auprès des étudiants venant de plus de 150 pays dans le monde à Sciences Po. C'est aussi un véhicule qui permet de renforcer les liens scientifiques entre nos chercheurs, nos professeurs, nos enseignants et leurs homologues des universités concernées. Et, c'est aussi en s'associant avec les meilleurs programmes dans le champ au monde d'assurer un positionnement et une reconnaissance de nos programmes de Sciences Po.

Nous avons là deux partenaires que Sciences Po connaît très bien. King's College est en Europe, pour le moment Erasmus + — on pourra s'interroger du temps qu'il nous reste à raisonner dans ce contexte, mais dans le cadre européen qui inclut nos collègues du Royaume-Uni — un partenaire de longue date de Sciences Po, le plus important en matière du nombre d'étudiants échangés au niveau de la troisième année. C'est aussi un partenaire avec lequel nous avons déjà un double diplôme, puisque notre École des Affaires internationales a un double diplôme avec leur département de *War Studies*. Et, UCLA qui fait partie de l'Université de Californie est aussi en Amérique du Nord l'université avec laquelle nous avons le plus d'échanges au niveau de la troisième année, avec le campus de Barclay. Ce n'est pas UCLA, mais nous avons déjà aussi un double diplôme.

Nous vous proposons aujourd'hui aussi non seulement de doubles diplômes, mais aussi une proposition de renforcer nos relations avec des partenaires déjà très stratégiques, très importants pour Sciences Po. Les deux doubles diplômes sont de la structure habituelle de l'ensemble de nos doubles diplômes aujourd'hui. Comme vous le savez, Sciences Po a été très pionnier et l'est encore dans le monde, d'ailleurs, même si c'est pour nous aujourd'hui un modèle totalement internalisé, mais en garantissant que ces doubles diplômes se placent à l'échelle globale, avec des processus d'admission joints, mais des candidatures qui s'ouvrent à l'ensemble des candidats dans le monde, et pas seulement aux seuls étudiants de ces universités. C'est très important. Donc, nous sommes là dans ce système. Ce sont des doubles diplômes au niveau des écoles qui durent deux ans. Il n'y a pas une durée d'études qui est prolongée pour obtenir ce double diplôme. C'est deux fois un an avec une singularité dans le cadre du double diplôme École urbaine et *Luskin School* de UCLA dont on pourra vous parler tout à l'heure. Et, ces doubles diplômes donnent donc accès à tous les étudiants qui auront validé leurs deux années d'études aux deux diplômes des universités concernées et à l'accès au marché du travail, notamment une qualification professionnelle pour le double diplôme avec UCLA dont pourra vous parler Patrick LE GALÈS.

Comme je m'y étais engagée, je vais leur donner la parole immédiatement, et je suis bien sûr à la disposition de tous et chacune et chacun pour poursuivre l'échange ensuite.

### **Pierre FRANÇOIS**

Je ne vais pas être très long puisque vous avez eu une note qui présente les grandes lignes directrices de ce double diplôme. Je voudrais ici insister sur le fait – outre qu'effectivement le partenariat avec King's College dans le cadre de l'École de la Recherche peut se lire au niveau institutionnel comme un point d'identité renforcé et une stratégie plus longue, plus ancienne, plus lourde, compte tenu des liens que Vanessa a rappelés entre Sciences Po et King's College de Londres – que ce partenariat s'inscrit pour nous, comme l'a aussi rappelé Vanessa, dans le cadre de l'internationalisation de la formation à la Recherche à Sciences Po qui est une dimension importante de ce qui se joue en ce moment, depuis plusieurs années, à l'École de la Recherche. Cette recherche d'internationalisation a pris différentes formes, mais l'une des manières d'internationaliser, c'est évidemment de proposer des cursus qui ne sont pas exclusivement francophones. Ça a été le cas de manière pionnière en sociologie. Je laisse évidemment de côté l'économie qui s'est constituée comme un Master entièrement anglophone. Je vois Emeric qui rigole, mais on ne parle même pas des économistes de ce point de vue. En revanche, en sociologie, il y a eu une évolution très sensible de la maquette l'an dernier. Cette année, en sciences politiques. Et, donc, à partir de l'an prochain il y aura une évolution sensible de l'offre en histoire, ce dont je me réjouis, par le biais de ce double diplôme qui est, j'y insiste, le premier double diplôme de Master au sein de l'École de la Recherche. C'est quelque chose qui est assez précis et circonstancié qui correspond à une opportunité de construire une formation conjointe avec l'une des meilleures formations en histoire d'Europe, et de profiter des liens étroits qui existent entre le département d'histoire de Sciences Po et le département d'histoire de King's College de Londres.

L'organisation du double diplôme est délibérément simple. Vanessa l'a aussi rappelé puisque les étudiants passeront une première année à Sciences Po pendant laquelle, comme c'est assez souvent le cas en Master, ils suivront beaucoup de cours et de séminaires. Il sera donné la possibilité aux étudiants de ne suivre que des enseignants en anglais, afin là aussi de favoriser un recrutement complètement internationalisé. Évidemment, les étudiants non francophones seront invités à prendre des cours en français pendant leur séjour en France. Et, évidemment, les étudiants qui maîtriseront le français auront la possibilité de suivre des cours et des séminaires en français dans le cadre de ce master. Mais, de manière équivalente à ce qui a prévalu en sciences politiques ou en sociologie, l'idée est de donner la possibilité de suivre un Master à Sciences Po pour des étudiants qui sont des étudiants non francophones, même si l'enseignement ne se déroule pas uniquement en anglais. Simplement, l'offre est plus réduite. En deuxième année, les étudiants passeront la deuxième année à Londres où ils iront à priori moins de temps en classe et plus de temps à rédiger des articles et préparer des discussions de séminaires, suivant une logique là aussi assez classique, et qui correspond à des pratiques pédagogiques qui ne sont pas exactement les mêmes dans les deux institutions. Mais, c'est aussi l'un des éléments qui peut intéresser les étudiants que de se confronter à ces modes d'enseignements contrastés. La configuration du double diplôme est une configuration classique en cela que le recrutement sera un recrutement conjoint entre Sciences Po et King's College. Et, je voudrais terminer en rappelant simplement qu'il s'agit d'un double diplôme qui est délibérément très restreint en taille puisque la première promotion devrait être à priori de cinq étudiants, afin de ne pas déséquilibrer l'offre de formation en histoire, puisque les Masters de l'École de la Recherche sont des Masters de petite taille. Ce sera donc un Master très sélectif, compte tenu de sa taille.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je vous propose que l'on prenne tout de suite les questions sur ce Master, et l'on discutera de celui de UCLA ensuite.

### **Françoise FURIC**

J'avais juste une question. Par rapport aux frais de scolarité et de financements pour 2021/2022, pour les premières années, il est indiqué de 0 à 14 700 €. Est-ce que ces étudiants rejoindront le nouveau système des droits de scolarité ?

### **Émeric HENRY**

Je voulais juste compléter. J'en ai déjà discuté avec Pierre FRANÇOIS, je pense que ce diplôme est tout à fait justifié dans l'évolution de l'École de la Recherche, mais je pense qu'il faut quand même insister sur le fait que l'internationalisation ne passe pas principalement par ces doubles diplômes, en particulier pour ce qui est de l'École de la Recherche. Elle passe par une attractivité de nos programmes qui a fortement cru ces dernières années, et, par ailleurs, par le fait que l'École de la Recherche propose des années à l'étranger, un superbe programme d'échange qui est déjà en place, et qui permet cette exposition à l'international. Donc, je ne voudrais pas que l'on mette trop l'accent sur ces doubles diplômes qui sont un outil parmi d'autres pour l'internationalisation, et qui ne sont pas forcément la panacée, en particulier pour la Recherche où l'on a besoin d'un suivi assez continu et une relation avec une directrice de Recherche ou un directeur de Recherche dans la durée.

### **Ethan WERB**

J'avais deux questions. La première concerne les accompagnements dans le paiement de ces frais de scolarité. J'ai vu pour King's Collège que c'est le *Charity Trust* qui accompagne le paiement de ces frais de scolarité pour les étudiants pour lesquels c'est difficile. J'aimerais déjà savoir la manière dont fonctionne ce dispositif. Et, par rapport au double diplôme avec UCLA, j'aimerais savoir s'il existe des accompagnements financiers pour payer les quelque 44 000 \$ pour les étudiants non californiens.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Sur la partie relative à la Californie, ce sera sur le second double diplôme. On garde votre question pour la présentation de Patrick LE GALÈS. Je vous laisse répondre.

### **Pierre FRANÇOIS**

Vanessa, je te laisse parler des frais. Je réponds sur l'outil, peut-être, le dispositif du double diplôme. Émeric, merci pour cette remarque. Ça me rappelle les discussions que l'on avait en COMEX quand tu avais le bon goût d'y siéger encore. Tu sais que je suis d'accord avec toi et que j'entends complètement l'argument selon lequel le double diplôme est quelque chose qui doit être utilisé avec parcimonie, en particulier dans le cadre de la formation à la Recherche. Et, j'entends tous tes arguments et je les reconnais. C'est pour ça que j'ai insisté sur le fait que c'était le premier et qu'il n'avait pas vocation, à priori, à se démultiplier. En l'occurrence, les liens entre notamment Mario DEL PERO et plus généralement le département d'histoire de Sciences et les équipes de King's College de Londres étaient tels qu'une partie des difficultés que tu pointes, notamment sur la continuité du suivi. On peut anticiper qu'elles pourront en partie être levées. Mais, là encore, on est bien d'accord sur le fait que l'internationalisation de la formation à la Recherche à Sciences Po doit avant tout se fonder sur nos forces propres, et les doubles diplômes ne peuvent venir qu'en appoint, ce qui est le cas en l'occurrence dans notre offre de formations, et ça n'a pas vocation à changer à l'avenir.

### **Vanessa SCHERRER**

Merci Pierre. Et, Merci, Émeric de cette question. Je crois que l'on est absolument tous d'accord sur ce point. D'ailleurs, vous avez listé toutes les nombreuses autres initiatives, outils, véhicules, objets — on les appelle comme l'on veut — que lesquels nous travaillons avec chacune des écoles, l'École de la Recherche en particulier, pour développer l'internationalisation, les effets d'attractivité, les années d'échanges à l'étranger. Et, le double diplôme est un élément, mais il est vrai historiquement que l'on constate que les doubles diplômes participent notamment de l'attractivité, de la connaissance des programmes dans le champ. Et, l'École de la Recherche qui jusqu'à présent n'avait pas de double diplôme, nous espérons qu'il y aura comme un effet de signal qui pourra aussi y contribuer. Tous ces instruments se renforcent. En tout cas, je dis ici et je l'ai déjà dit devant, il y a an et demi, je crois, aujourd'hui que nous ne sommes pas, Sciences Po, dans une perspective de déploiement des doubles diplômes internationaux de façon très importante. Nous le ferons pour les programmes qui en ont besoin, mais nous sommes déjà arrivés à une réelle maturation du réseau des doubles diplômes pour une grande partie des programmes de Sciences Po. Dans une phase, d'un point de vue historique, de développement, nous ne sommes plus aujourd'hui dans une période où ce sera le premier levier, l'internationalisation, puisque ça a déjà été réalisé en grande partie lorsque cela a été nécessaire.

Mme FURIC, votre première question sur les frais de scolarité, je vous confirme que les étudiants en doubles diplômes à Sciences Po, que ce soit au niveau Bachelor ou Master, sont soumis strictement aux mêmes frais de scolarité que s'ils étaient, durant leur période à Sciences Po, des étudiants en programme simple. Chaque étudiant paie les frais de scolarité dans l'université dans laquelle il est en train de réaliser ses études. En effet, comme vous le disiez, la refonte du barème dont vous parliez plus tôt aujourd'hui s'appliquera exactement aux étudiants en doubles diplômes que ce soit de King's College, UCLA ou tous nos autres doubles diplômes, pendant l'année ou les années réalisées à Sciences Po. Il en va de même du curriculum. Ils sont accés au même curriculum. Ce ne sont pas des étudiants à part ni pour les frais de scolarité, ni pour la scolarité qu'ils suivent, ni pour le suivi dont ils bénéficient. C'est une chose à laquelle Sciences Po est extrêmement attaché. Ce ne sont pas des étudiants pour lesquels nous avons développé des programmes *ad hoc*. Au contraire, tous les efforts sont faits pour qu'ils aient l'expérience de Sciences Po durant leur scolarité. Pardon. Je m'étends un peu par rapport à votre question, mais j'y mets un sens plus large pour confirmer le fait que ces étudiants sont exactement comme les autres, et nous le souhaitons ainsi.

Sur la question de l'accompagnement pour les frais, il y a une question sur King's College. Et, avec l'accord de Patrick LE GALÈS, je fais déjà un lien parce que ça lui permettra peut-être aussi d'avancer sur ce point. Sur les frais de King's College, ils sont en effet plus importants, mais on n'est pas dans des proportions incroyables. Et, je vous confirme que le *Charity Trust* de Sciences Po a été extrêmement généreux avec ses étudiants puisqu'il contribue à aider la scolarité des étudiants français ou européens qui en ont besoin pour réaliser leur année à King's College. C'est d'une grande générosité pour un *Charity Trust* qui concerne surtout les anciens élèves de Sciences Po.

Pour la question de UCLA, j'anticipe sans doute sur ce que va dire le doyen LE GALÈS, ça a fait l'objet de la négociation la plus ardue ces dernières années puisque nous avons absolument refusé d'entrer dans l'idée de ce partenariat, sauf si nous avions la garantie de la part de UCLA qu'eux-mêmes feraient une redistribution interne pour aider en particulier les étudiants français et européens pour qui les frais de scolarité américains étaient trop élevés. Il y aura donc un système de bourse qui fonctionnera sur un système de redistribution qui pourra être mis en place pour l'année à UCLA. Évidemment, ça ne pourra pas couvrir l'ensemble des étudiants, mais en même temps ces étudiants candidatent à ces programmes en connaissance de cause. Encore une fois, ils viennent de partout dans le monde. Il y aura des étudiants français, des étudiants américains, mais aussi des étudiants brésiliens, des étudiants africains, des étudiants de Chine ou d'ailleurs. Et, pour ceux qui auront le dossier académique, mais aussi social, le plus méritant, un système de bourse leur sera proposé avec une commission jointe d'attribution qui associera Sciences Po et UCLA.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons mettre au vote la ratification du double diplôme avec King's College. Mme GASMI, y a-t-il de nouvelles procurations ?

### **Ismahane GASMI**

Oui, M. GROS à M. CHATRIOT.

### **Jeanne LAZARUS**

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le double diplôme est donc ratifié à la l'unanimité moins deux votes contre. Merci beaucoup. Et, nous allons donc passer au double diplôme avec UCLA. Je laisse la parole au doyen LE GALÈS.

*L'accord de double diplôme avec King's College London est ratifié à la majorité.*

### **Patrick LE GALÈS**

Merci, Mme la Présidente. Merci au Conseil de me donner l'opportunité de présenter ce nouveau double diplôme. J'étais venu devant le Conseil il y a maintenant presque deux ans pour présenter le nouveau diplôme, le nouveau Master *Governing Ecological Transitions in European Cities*. Donc, j'en profite pour rapporter que ce diplôme marche extrêmement bien. On a beaucoup d'étudiants. Donc, votre soutien n'a pas été vain !

Ce diplôme, Vanessa SCHERRER l'a déjà dit, a été un peu long à négocier, difficile. Vraiment, je remercie les équipes de la DAI parce qu'on a vraiment travaillé extrêmement étroitement ensemble, et ça a été une négociation difficile.

L'École urbaine a cinq ans. Elle est en train de déployer un petit nombre de doubles diplômes dans la stratégie intellectuelle et de marché du travail qui est la nôtre. On est encore récent. On a voulu proposer une formation avec les États-Unis. Pourquoi UCLA ? On a réfléchi. D'abord, on ne recrute pas énormément d'Américains. On en recrute un peu, mais pas énormément. Comme vous le savez sans doute, sur la question urbaine, le marché américain est assez fermé et recrute très peu d'étrangers en matière de marché du travail sur les questions urbaines, parce qu'il faut une accréditation nationale pour exercer dans les métiers très larges des questions urbaines, ce qui bloque nos étudiants. Ils ont beaucoup de difficultés à travailler sur le marché américain. C'est pour ça qu'il nous fallait aussi un double diplôme avec les États-Unis. Pourquoi UCLA ? On a regardé. On a fait un peu d'évaluation. On a discuté avec nos collègues de Cornell, Harvard, Columbia, Chicago, d'Austin Texas, de Barclay, de Toronto et Vancouver. Et, notre choix s'est porté sur UCLA pour les raisons suivantes. Premièrement, à UCLA il y avait les trois programmes les plus connus, les plus cotés aux États-Unis. Ça nous met au bon niveau international et ils ont eu des demandes d'autres universités. UCLA nous a choisis. C'est déjà quelque chose qui est intéressant. C'est un programme qui est très fort en matière de méthode et qui est beaucoup plus sectoriel que le nôtre. Dans certains domaines, c'est très complémentaire par rapport à ce que l'on fait. Et, c'est un programme qui est très urbaniste et géographique. Il est donc très complémentaire par rapport à ce que l'on offre, encore une fois très fort en matière de méthode, même si ça reste important, surtout que le cas américain. Ils ont un peu tendance à penser que Los Angeles est le centre du monde... Enfin, ce qui est intéressant dans le cas du programme de UCLA, c'est que c'est sans doute le programme sur les questions urbaines américaines qui est le plus fort pour réfléchir sur les questions de mobilité, mais aussi d'intégration des différentes minorités. Vous savez qu'il y a 50 % de latinos aujourd'hui à Los Angeles. Donc, ils ont énormément réfléchi sur les questions de migrations, de mobilités et d'intégration dans les politiques urbaines, ce qui est très complémentaire avec ce que nous pouvons offrir. Enfin, il y avait deux autres raisons. Nous avons depuis longtemps, Vanessa l'a répété, des éléments de coopérations de Recherche. Comme toujours, en tout cas pour l'École urbaine, à l'origine, on a des coopérations de Recherche notamment avec Michael STORPER qui était professeur à Sciences Po à une époque. On a vraiment pu travailler dans la durée sur la structuration intellectuelle et très précise sur ce que l'on voulait faire sur le marché du travail. Ensuite, ils avaient la capacité de donner l'accréditation à ce programme. Et, vraiment, j'insiste. C'est le premier double diplôme dans les questions urbaines entre une université américaine et une université étrangère. C'est vraiment la première fois que ça arrive. Deuxièmement, on a réussi à négocier avec eux et ça a pris du temps, parce qu'il a fallu passer par la commission nationale, que les étudiants de ce double diplôme, malgré le fait qu'ils passent un an en France, auront l'accréditation pour travailler sur le marché américain. C'est donc vraiment un apport majeur que l'on va offrir à nos étudiants sur ce point.

Juste un mot sur le choix de UCLA. Pourquoi ont-ils choisi Sciences Po sur l'École urbaine ? C'est toujours un peu intéressant. Il y a évidemment les questions de Recherche qui sont importantes. Il y a évidemment la réputation de Sciences Po en matière de Recherche. Il y a évidemment nos travaux de Recherche, mais ce qui les intéresse beaucoup, c'est deux choses plus particulières. Premièrement, on a développé des travaux sur les questions de politiques urbaines et de gouvernance urbaine, de ségrégation, et d'anthropologie urbaine avec les gens du CERI qui sont assez originales dans ce que l'on offre en matière de formation, et qui ont assez peu d'équivalents. Pour eux, c'est vraiment... Il y a un domaine qui commence à être... Il y a un domaine professionnel, *Comparative Urban Global Urbanism* et *Urban Studies* et Sciences Po est un peu à l'avant-garde de ce nouveau domaine. Pour eux, la dimension comparée, c'est ce qu'ils n'ont pas. On leur apporte cet élément. Et, c'était l'intérêt pour UCLA de travailler avec nous, en plus de nos travaux de Recherche. La deuxième chose qui est un peu anecdotique, mais à un moment donné il y a eu un *Dean* quelque part qui était un peu réservé. Il se trouve qu'il y a eu un classement qui a été fait des meilleurs masters urbains du monde par le MIT qui est le grand rival de UCLA. Et, le master GLM que dirige Tommaso VITALE sur le *Governing the Large Metropolis* a été classé dans les cinq meilleurs. On ne sait pas trop la manière dont ils ont fait leur classement, mais en tout cas ça a beaucoup impressionné UCLA. On a eu tous les accords dont on avait besoin avec l'université. Voilà ce que l'on a essayé de faire et la raison pour laquelle l'on a essayé de faire ce double diplôme.

Enfin, sur le programme, c'est un programme d'environ 12 étudiants. C'est ce que l'on imagine en matière de promotion. La première année aura lieu à Los Angeles pour le Master *Urban and Regional Policies and Studies* où les étudiants travailleront notamment sur les questions de développement économique, notamment sur les questions de transport — c'est leur point fort — notamment sur les questions d'analyse environnementale et de ville intelligente. Ils ont un programme très fort en matière de méthode, comme je l'ai évoqué, et ils font leur stage à la fin du printemps et pendant l'été. La question du stage est réglée du côté de UCLA. C'était la contrainte pour avoir l'accréditation nationale. La deuxième année, on les reçoit à Sciences Po. Ils vont suivre le programme GLM, le semestre 3 de GLM et au semestre suivant, ils feront le projet collectif comme font nos étudiants, une dissertation et ils vont suivre les cours du semestre 2 de GLM. C'est notamment là que se trouvent les cours de spécialités régionales où l'on a des travaux, des cours très importants, sur le développement de la gouvernance des villes africaines, des villes en Inde, des villes en Chine. C'est aussi ça que viennent chercher nos étudiants. Ils vont donc suivre les cours. Ils ne feront pas le stage durant ce semestre. Voilà un peu la manière dont on s'est organisé. Pour terminer sur les aspects pratiques, on a un comité exécutif avec deux chercheurs de UCLA, deux chercheurs de Sciences Po : Tommaso VITALE qui dirige GLM et moi-même. Il va faire le recrutement. On a tout organisé avec les services de Sciences Po de ce côté-là, avec un recrutement conjoint bien sûr.

Et, en matière financière, Vanessa a déjà répondu. On a déjà prévu un système de bourses pour les étudiants qui pourraient y prétendre venant notamment d'Europe, mais j'insiste aussi sur le fait, avec Chris TILLY, que l'on a engagé un programme pour demander de l'argent à un certain nombre de fondations pour augmenter le nombre de bourses. Et, on aimerait pouvoir financer complètement les étudiants, notamment Français et Européens, qui iraient dans le cadre de ce programme. J'insiste sur le fait, pour les étudiants américains, que ce programme est évidemment moins cher. On espère donc pouvoir attirer de très bons étudiants américains qui hésitent parfois à sortir des États-Unis, et qui seront rassurés parce qu'ils auront l'accréditation, mais aussi le double diplôme avec Sciences Po. Je vous remercie.

#### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il des questions ? La présentation était parfaitement claire. S'il n'y a pas de questions, nous allons pouvoir passer au vote pour ratifier ce double diplôme qui a nécessité de nombreux efforts, comme nous l'avons compris, de longues années d'efforts. Et, nous vous félicitons d'avoir réussi à mettre en œuvre cet échange qui semble tout à fait intéressant. Mme GASMI, je crois que nous avons de nouvelles procurations.

#### **Ismahane GASMI**

Non, il n'y en a pas d'autres.

#### **Jeanne LAZARUS**

Parfait. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le double diplôme est ratifié à l'unanimité moins deux votes contre. Merci beaucoup à tous les trois. Et, j'espère que nous aurons l'occasion de reparler de la politique internationale rapidement au sein du Conseil de l'Institut et de l'École de la Recherche.

*L'accord de double diplôme avec l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) est ratifié à la majorité.*

### **IV. PRÉSENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### **Jeanne LAZARUS**

Nous allons aborder la question des groupes de travail avec une présentation de M. THUBERT. Nous n'allons pas voter aujourd'hui, mais nous allons discuter des propositions. M. THUBERT, je vous laisse la parole. Vous avez reçu les propositions par mail, ce qui n'empêche pas que nous puissions faire de nouvelles propositions lors de la discussion que nous allons avoir à l'instant.

### **Sébastien THUBERT**

Mme la Présidente, c'est effectivement l'idée. On vous a communiqué les sujets qui avaient été préidentifiés. La consultation est pour l'instant ouverte sur les sujets que vous souhaitez remonter, et je vous invite à faire remonter les sujets pour que les bureaux puissent travailler à une proposition harmonisée, en sachant que l'on vous a quand même communiqué les sujets qui étaient préidentifiés. Préidentifiés parce que c'était des groupes de travail qui avaient été identifiés dans la précédente mandature, mais qui n'avaient pas pu être conduits du fait notamment du confinement et de la crise sanitaire. C'était l'occasion de pouvoir reprendre ces travaux, notamment sur le premier qui est consacré au programme d'action *Climate Action - Make It Work* et dans ce qu'on avait pu... En tout cas, dans les engagements de suivi avoir un groupe spécifique, régulier, sur ces questions-là. Et, pouvoir éventuellement réunir ce premier groupe au mois de février. Un autre groupe sur les chargés d'enseignement vacataires. Un autre groupe qui avait déjà été identifié, mais aussi dû aux nombreux échanges en Conseil de la Vie étudiante et de la Formation, sur la santé et le bien-être étudiant. Dans les réflexions des bureaux, peut-être l'opportunité d'avoir un groupe un peu prospectif et de bilan sur les questions d'enseignement à distance, et de voir aussi les enseignements que l'on peut tirer de cette crise. Et, à la suite des échanges des groupes de travail sur le projet de refonte sur lequel vous venez de donner un avis favorable, c'est d'avoir justement un groupe de travail et de réflexion autour de la question de l'autonomie étudiante, et de voir la manière dans laquelle l'on peut approfondir cette réflexion. L'idée est que l'on puisse voir pour compléter cette première liste pour qu'on puisse après travailler avec les bureaux à la programmation dans le temps de cette chose-là. Et, en se laissant aussi, je pense que c'est — Mme la Présidente, vous tenez beaucoup à cet élément — aussi la possibilité d'être réactif sur ces groupes de travail. Si un projet, en matière de programmation dans les instances, venait s'affiner, que l'on puisse se donner la possibilité d'ajouter un groupe de travail pour coller plus à l'actualité, si j'ose dire, comme l'on a pu le faire notamment sur le projet de refonte du barème des droits ou juste avant sur la politique d'admission.

### **Anaïs PICART**

J'avais une question sur le groupe de travail sur le programme d'action *Climate Action* parce que je me demandais s'il était possible de reformuler le nom et l'objet du groupe de travail pour intégrer d'autres enjeux climatiques, comme les partenariats ou les programmes académiques. Il est vrai que la consultation en question se concentrait beaucoup sur les problématiques liées à la gestion du campus et la manière de la rendre plus écologique. Mais, je pense qu'il y a aussi ces enjeux du mécénat d'entreprise et des programmes qui sont à prendre en compte. C'était donc pour voir si l'on pouvait également les intégrer à ce groupe de travail.

### **Sébastien THUBERT**

En fait, justement, cette formulation est plus large que le plan de transition écologique de la FNSP. Ce faisant, le périmètre du groupe de travail coifferait effectivement la question des enseignements, etc. On est donc bien sur ce périmètre qui est large, exactement comme la communication qui a été faite en février 2020. Quand on parle de programmes d'action *Climate Action*, on est justement sur cet ensemble-là. On n'est pas que sur le plan de transition FNSP. J'espère avoir répondu à votre question.

### **Jeanne LAZARUS**

On pourrait aussi intégrer les travaux actuels sur les questions de Recherche et d'enseignement autour des enjeux environnementaux. Il faudrait voir le calendrier qui serait le plus adapté. Je sais actuellement que Charlotte HALPERN et Amélie ANTOINE AUDIO mènent un travail là-dessus avec les différents départements pour regarder ce qui existe et développer de nouveaux programmes. On pourrait donc leur demander de venir présenter cela. Peut-être que ce serait deux enjeux un peu différents et que ça ferait un groupe de travail peut-être un peu trop gros. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

### **Sébastien THUBERT**

Je pense qu'il faut voir le périmètre. Après, par nature, un groupe de travail n'a pas forcément vocation à se réunir qu'une fois et à devoir traiter le sujet de façon rapide. À partir de cette même base de travail, on peut voir le séquençage pour qu'on puisse regarder les sujets que l'on veut voir aborder dedans et le



programmer peut-être à échelon séparé, afin de prendre le temps de faire le tour de l'ensemble des questions.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il d'autres suggestions, interrogations ? Si je comprends bien, lors de la prochaine séance, on votera la liste. Combien de groupes de travail doit-on décider ?

**Sébastien THUBERT**

Je pense qu'il n'y a pas un nombre officiel. Je pense que c'est plus voir la manière dont on peut le mettre dans un calendrier de l'année universitaire et de ce quoi il doit être en matière de programmation. C'est ce qui fixera la limite, il me semble. Il faut que ce soit tenable et réaliste.

**Violette CADUDAL ILLY**

Il me semble qu'il y avait un groupe de travail sur la santé mentale qui avait été proposé. Je voulais juste appuyer le fait que l'on était absolument favorable – je représente Solidaires – à ce groupe de travail, notamment après avoir vu les résultats de la consultation de l'association des étudiants de l'École d'Affaires publiques de Sciences Po qui, pour nous, montre des résultats absolument à prendre en compte sur la santé mentale des étudiants. C'était juste pour appuyer ce groupe de travail.

**Sébastien THUBERT**

Ce sera intégré justement à santé et bien-être, et donc d'élargir le spectre de la santé et avoir une approche un peu plus globale, même si effectivement il y a l'activité de nos pôles santé, etc. Mais, il y a aussi les questions de promotion de la santé, de prévention qui doivent être, à mon sens, plus larges que la santé psychique qui est une composante importante.

**Jeanne LAZARUS**

Je voudrais juste ajouter, après les discussions sur le sujet, qu'il y aurait deux points à garder en mémoire. D'abord, la question de l'évolution des effectifs dont on a parlé et qui semble un sujet d'importance pour comprendre les décisions à venir. Il faudrait réfléchir sur la manière dont on pourrait organiser un groupe de travail là-dessus. Ensuite, cette question de la Recherche. Là aussi, je ne sais pas si le groupe de travail serait le meilleur outil, mais ce serait l'occasion d'avoir des discussions techniques, et de rentrer dans des débats qui peut-être seraient un peu trop précis et nous prendraient trop de temps au sein du Conseil. Je mets ça pour mémoire dans les listes de sujets que nous pourrions aborder. Mme CADUDAL, vous souhaitez reprendre la parole. Allez-y.

**Violette CADUDAL ILLY**

Pour le groupe de travail discrimination qui me semble avoir été proposé, on aimerait des réunions spécifiques sur les différentes discriminations, notamment le validisme, le handicap, le racisme, les LGBTI-phobies pour qu'on soit conscient des différentes discriminations et pas que ça se perde dans un groupe global. À chaque fois, il y a des réunions spécifiques sur l'une des discriminations.

**Jeanne LAZARUS**

C'est bien noté. Je pense que l'on va discuter au sein des bureaux sur tous ces sujets pour voir lesquels seront proposés immédiatement, et ceux que l'on gardera pour d'autres séances.

## **V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2020**

**Jeanne LAZARUS**

Nous allons adopter le procès-verbal de la séance du 30 juin qui n'avait pas été adopté la dernière fois. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES**

### **Jeanne LAZARUS**

Je voulais mettre à la discussions l'horaire de notre Conseil. La demande a été faite en réunion de bureau d'avancer le début à 8h30. Cet horaire peut poser des difficultés à certaines et certains d'entre nous, notamment les parents qui doivent déposer leurs enfants à l'école. Si cela convient à tout le monde, on peut donc se dire que puisque nous sommes à distance on peut débiter les réunions à 8h30 et je remettrai cette discussion quand nous reviendrons en présentiel.

Cela nous permettrait peut-être de finir plus tôt car il est pratiquement 11h30...

### **Simon CORDONNIER**

Je rappelle que la charte de déontologie prévoit qu'on ne commence pas de réunion avant 9 heures et après 17 heures. Mais, je comprends parfaitement, pour la période, que c'est plus commode de commencer à 8 h 30.

### **Jeanne LAZARUS**

Comptez sur moi pour rappeler le retour aux bonnes habitudes dans les temps à venir. Ensuite, dans les questions diverses, nous avons souhaité aussi demander à Mme DURAND de faire un point d'étape sur la préparation du second semestre. Je vous laisse la parole rapidement.

### **Bénédictte DURAND**

Je vais être très rapide. Merci, Mme la présidente. C'est pour vous dire que nous sommes évidemment très à l'écoute des prescriptions qui nous seront fait par notre ministère de tutelle sur les conditions dans lesquelles nous pourrions ouvrir nos portes à la rentrée du second semestre. C'est bien l'objectif de réouverture de l'ensemble de nos campus à l'ensemble de notre communauté étudiante. Pour l'instant, ces conditions de retour et de présence sur site ne sont pas connues, comme vous le savez. Effectivement, on a des messages qui nous invitent à nous préparer à cette réouverture qui naturellement est encore soumise à beaucoup d'inconnues. Au tour de Myriam DUBOIS-MONKACHI qui sera heureuse d'apporter des précisions à ce que je vais dire. Naturellement, nous travaillons à la mise en place d'un planning futur permettant à nos étudiants présents en campus de les rejoindre sur un modèle, pour l'instant, d'une incapacité de demi-jauge, pour le dire comme cela. Et, finalement, de reconquérir encore une fois une partie de présentiel plus importante qu'au semestre passé. Bien entendu, sous réserve de la promesse que vous nous avons faite à l'ensemble de notre communauté étudiante éloignée, quelles que soient les raisons de cet éloignement, que ce soit des raisons de contraintes de mobilité internationale ou de contraintes personnelles de dispositions prises à l'aube de cette année pour favoriser la meilleure organisation possible. Nous avons fait une promesse que nous tiendrons qui est de rendre disponible 100 % de notre offre de formation en ligne. Effectivement, le retour à un peu plus de présentiels évidemment va faire peser une contrainte d'hybridité plus forte sur les formats pédagogiques. En ayant conscience et en essayant de travailler avec l'ensemble de ces contraintes, nous travaillons à ce nouveau planning à la fois avec les services du planning de la maison, mais aussi avec les communautés enseignantes que nous associons à nos réflexions. On aura sans doute un modèle prêt avant de partir fêter les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, nous serons aussi en situation de légers ajustements dans un sens ou dans un autre, que l'on espère positif, pour notre rentrée. J'ajoute, par ailleurs, que nous travaillons à la mise en place d'un dispositif, pour lequel nous avons demandé une dérogation au rectorat de Paris, pour accueillir dans notre campus parisien des stages de remédiation pour des étudiants qui auraient présenté de très lourdes difficultés à leurs examens de fin d'année, et pour lesquels nous sentirions qu'ils ont besoin d'un coup de main, d'un coup de pouce – pardon pour l'expression familière – pour attaquer leur semestre prochain, parce que bien entendu nous sommes très attentifs à la question de la réalisation effective et réussie des apprentissages du semestre passé. Voilà le point que je pouvais faire, Mme la Présidente. Merci de m'en avoir donné l'occasion. Je ne sais pas si, Myriam, tu souhaites un point.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Peut-être un petit mot sur le cadre temporel puisque le calendrier de la scolarité ne va pas bouger. Il est identique à celui qui vous a été présenté en début d'année. Et, le cadre de la scolarité reste également le même. Vous avez, au mois de juin 2020, voté une adaptation de quelques articles du règlement de la scolarité, notamment celui sur l'assiduité. C'est ce cadre qui va être prolongé jusqu'à la fin de l'année avec, comme le disait Bénédicte DURAND, une volonté farouche des équipes de retrouver les étudiants en présentiel dans les conditions du « double campus » qui permet aussi aux étudiants internationaux d'avoir accès à l'offre de formation. Peut-être un dernier point sur l'assiduité, puisque vous avez voté cette modification. Il y a eu pas mal de débats sur ce le sujet. À la rentrée, je serais ravie, si ça vous intéresse, de vous présenter les indicateurs de cette assiduité soumise à un nouveau régime, et finalement de voir que nos étudiants sont présents malgré la situation. C'est plutôt encourageant. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il des questions ? M. ZAOUATI. Je pense que nous avons beaucoup de questions, mais l'heure tourne. Essayons d'être le plus concis possible.

### **Raphaël ZAOUATI**

Bien sûr. Merci beaucoup pour cette présentation. Je me réjouis de voir que le deuxième semestre tend donc vers plus de présentiels et plus d'hybridité réelle que le premier semestre. Je pense que vous connaissez les attentes de la communauté étudiante vis-à-vis de ce sujet. Il faut absolument repartir sur un modèle privilégiant davantage de présentiels avec bien sûr l'hybridité en soutien pour toutes celles et tous ceux qui ne pourront pas se rendre ou ne voudront pas se rendre sur le campus d'ici la rentrée fin janvier. J'aimerais savoir s'il est possible d'obtenir des précisions sur ce qui est prévu. Est-ce que toutes les conférences de méthode sont prévues en demi-groupe ? Est-ce que les cours magistraux sont prévus en présentiel ? Si vous avez déjà des idées plus précises de ce qui va réellement être mis en place, je comprends bien sûr à la fois le cadre que vous venez de fixer et aussi les contraintes liées à la fois à l'incertitude de la situation sanitaire et à l'incertitude des décisions qui seront prises par le ministère. Mais, essayez peut-être, si vous pouvez, de nous donner un peu plus de précisions. Enfin, un dernier point, si nous poursuivons malgré tout essentiellement en distanciel, c'est peut-être repenser la manière dont cela se fait, notamment vis-à-vis des outils informatiques. On a vu durant les deux précédents semestres que les outils informatiques mis à la disposition des étudiants étaient vraiment indépendants les uns des autres. On a des informations sur le site de la scolarité. On a des Google Drive. On a Moodle. On a des mails. On a ces ensembles de logiciels qui sont indépendants les uns des autres et qui ne facilitent bien évidemment pas à la fois le travail des enseignants, mais aussi des étudiants. Je sais notamment dans d'autres universités — on a souvent l'habitude de se comparer à d'autres universités, notamment à l'étranger — et l'on voit, par exemple, à UBC qu'ils ont une plateforme unique sur laquelle tout est inscrit. Ça s'appelle Canvas. Est-ce que l'on pourrait à terme envisager quelque chose de similaire ? Ça simplifierait à la fois la vie des étudiants, mais c'est aussi essentiel pour leur réussite et pour leur santé. Merci beaucoup.

### **Simon CORDONNIER**

Merci. Très rapidement, on partage évidemment le souhait de revenir dès que possible et dès que raisonnablement possible à une présence maximale sur site. Je voudrais simplement rappeler et insister sur la surcharge extrêmement importante que toutes ces mises en œuvre représentent pour les équipes administratives qui sont en charge de ces projets. La compression du calendrier du semestre 1 a fait peser une pression vraiment extrêmement forte. Le calendrier est plus court que d'habitude et les tâches sont autrement plus nombreuses que d'habitude. La préparation du semestre 2 est extrêmement problématique puisqu'on est en ce moment dans une période où ça devrait commencer à se faire. Or, les examens ayant été décalés, ce n'est absolument pas possible de conjuguer ces choses en même temps. Je pense qu'il faut une vraie vigilance sur la pression qui s'exerce en ce moment sur l'équipe administrative, dont il est plus compliqué de prendre des nouvelles puisqu'on est à distance et qu'on ne se voit pas au quotidien. Cette pression pèse aussi évidemment sur les managers et sur la direction. Il ne s'agit pas de blâmer qui que ce soit dans cette histoire, mais de reconnaître cette pression, de réfléchir peut-être à un étalement d'un calendrier ou à minima de faire en sorte qu'on puisse pourvoir aussi rapidement que possible les postes qui sont encore vacants dans les directions concernées, dans les

services concernés. Et, peut-être réfléchir à des surcroûts, mais en tout cas on a des alertes assez nombreuses de nos collègues de ces directions, comme je sais qu'il y a des alertes extrêmement nombreuses des étudiants. Je pense que tout le monde est impacté par cette situation, mais je voulais faire part de cette situation assez inquiétante à certains égards pour l'équipe administrative. Merci.

### **Bénédicte DURAND**

Je vais répondre à M. CORDONNIER sur ce sujet. C'est un point que l'on a parfaitement en tête, que vous avez raison de souligner. Évidemment, cette surcharge est évidente pour tous : pour les étudiants ; comme pour leurs enseignants ; et comme pour les équipes de soutien à l'offre de formation. C'est d'ailleurs en très bonne perception cette difficulté de nos collègues que nous souhaitons travailler dans des modèles stables. C'est vrai qu'ils ne répondent pas toujours à la dernière déclaration faite à trois mois sans cadre précis, ce qui peut entraîner de la frustration. Mais, c'est vrai, dès le début de cette crise que nous nous sommes dit que rien ne serait pire pour l'institution qu'un stop-and-go permanent. Et, c'est particulièrement vrai sur ce que vous dites, M. CORDONNIER, sur les rythmes des équipes pédagogiques, dont je souligne qu'elles sont par ailleurs aussi au front de la difficulté étudiante qui a été soulignée plus tôt dans le débat. Difficultés parfois psychologiques lourdes. Souffrance finalement collective que nous vivons tous dans cette période de confinement. Vous avez raison de souligner que c'est un point d'attention qui doit être constamment à notre esprit.

Sur les futures maquettes, le travail est en cours. Il est difficile de vous annoncer les types d'enseignements qui pourront être proposés en présentiel. Encore une fois, nous avons besoin absolument du cadre réglementaire d'organisation cette présence de nos murs. Mais, Myriam DUBOIS-MONKACHI va vous apporter quelques éléments complémentaires.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Effectivement, si l'on ne veut pas rentrer dans les détails à ce stade de la programmation, on peut dire quand même que notre priorité serait de favoriser le présentiel pour les primoarrivants du Collège Universitaire et des écoles, avec une logique mécanique qui permettrait, si les conditions sanitaires évoluaient, de rassembler un cours dans une même salle. On part tout de même du principe d'une place sur deux avec l'attention particulière d'éviter que ce soit une division par plus de deux pour regrouper les étudiants, ce que l'on espère vivement, si les conditions sanitaires évoluent.

Concernant le recours aux outils pédagogiques dont vous parliez, M. ZAOUATI, j'entends bien, mais c'est une demande que nous avons exprimée aux enseignants d'utiliser le maximum d'outils possible pour diversifier aussi les pratiques pédagogiques. Et, je pense, sans répondre à la place des enseignants, que le fait de choisir l'outil qui convient le mieux à l'enseignant était une volonté de la direction, en tout cas exprimée comme telle par la Direction de la formation. Après, il est vrai que nous pourrions avoir une plateforme qui intégrerait ces différentes modalités. Et, c'est sur la plateforme Moodle, certainement, que les choses pourraient évoluer. Mais, là aussi, je ne suis pas assez compétente pour en parler. Mais, je peux vous dire qu'il y a une réflexion en tout cas entre nous et Moodle pour essayer d'optimiser cette offre. Et, dès la rentrée prochaine, nous essayerons aussi, via notre outil de scolarité, qui s'appelle BANNER d'intégrer les liens ZOOM pour permettre aux étudiants de ne pas être perdus au moment du début du cours. Et, concernant le calendrier, M. CORDONNIER, comme le disait Bénédicte DURAND, nous sommes bien conscients de cela. Ce sont les deux semaines de décalage pour lesquelles nous avons opté qui nous ont un peu mis dans cette situation. Mais, sachez quand même, en fin de semestre, que beaucoup d'opérations sont facilitées par de nouveaux outils qui se mettent en place notamment sur la fabrique des maquettes. Et, le fait aussi d'avoir opté pour plus d'examens en contrôle continu a diminué mécaniquement très fortement le nombre d'examens qui est à organiser par les équipes pédagogiques, et qui est donc passé à quasiment 60 %. Même si nous sommes bien conscients de la surcharge pour les équipes que nous voyons au quotidien. D'ailleurs, je vous annonce, parce que c'est un sujet qui ne vous concerne pas encore, mais qui vous concernera dans quelques années, que tous les diplômés de la promotion 2020 ont reçu hier leur diplôme numérique via la plateforme CVTrust qui a été envoyée par les équipes du pôle central avec le supplément diplôme qui permet de valoriser leur diplôme. Et, je vous annonce, par ailleurs, que nous avons regardé avec le service carrière où en étaient les stages. Comme vous le savez, le règlement de la scolarité a aussi été ajusté sur la partie stages pour permettre aux étudiants qui ne trouveraient pas de stage de suivre un projet personnel beaucoup plus ouvert. Les chiffres qui nous ont été remontés par le service carrière sont plutôt encourageants. Par

rapport à l'année dernière, à date, il n'y a pas de dégradation de l'accès aux stages de nos étudiants. C'est aussi une bonne nouvelle que je voulais partager avec vous. Nous restons, bien entendu, très attentifs à ce sujet.

**Jeanne LAZARUS**

M. le Directeur, vous voulez intervenir.

**Frédéric MION**

Mon intervention est peut-être intempestive, Mme la Présidente. C'est simplement parce que je vais devoir hélas quitter cette réunion, mais je ne voulais pas le faire sans remercier d'abord très chaleureusement les équipes qui nous ont présenté les différents points évoqués ce matin qui, je crois, sont des éléments centraux pour la trajectoire de notre maison, pour la poursuite des ambitions qui sont les siennes. Et, je voudrais à nouveau vous remercier très chaleureusement pour les conditions dans lesquelles a été approuvée la refonte de notre barème des droits, et remercier très chaleureusement les équipes qui ont concouru à la préparation de ce dossier, et l'ensemble des parties prenantes à la vie de ce Conseil, qui ont contribué aux échanges très structurants auquel ce dossier a donné lieu. Et, puisque, nous en avons tous conscience, nous achevons un semestre particulier à bien des égards, je voudrais remercier très chaleureusement les membres de ce Conseil pour leur engagement depuis leur élection ou leur réélection, et les remercier pour la qualité extrême des débats que nous avons pu avoir au cours de ces dernières séances. Leur souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, en formant le vœu que chacune et chacun puisse se reposer au cours de cette période. Nous avons tous grand besoin de nous déconnecter de nos tâches en général, et d'aller prendre, s'il est possible, un peu l'air ailleurs que dans nos domiciles où nous avons passé tellement de temps au cours du semestre. Et, donc, à toutes et à tous, je souhaite une très belle fin d'année. Je me réjouis par avance de vous retrouver au mois de janvier prochain.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Et, je me joins à vous pour remercier aussi les équipes qui se sont chargées de la réforme des droits de scolarité qui est l'une des grandes fiertés de Sciences Po. Et, je me souviens comme étudiante, quand ces nouveaux droits étaient arrivés, que c'était une révolution. C'est tout à fait important de les avoir transformés pour régler les problèmes qu'ils posaient.

Nous avons encore un point de questions diverses, M. THUBERT, sur la CSS.

**Sébastien THUBERT**

Merci, Mme la Présidente. Pour informer les membres du Conseil que les élus des personnels salariés ont désigné leur représentante au sein de la Commission de suivi social en la personne de Céline BUON qui est élue au Conseil de la Vie étudiante et de la Formation, et qui rejoindra les membres de droit qui sont le vice-président étudiant et la présidente du Conseil de la Vie étudiante et de la Formation, et bien sûr Pascale EISENBERGER qui représente les enseignants. Une séance de Commission se réunira dans les huit jours, il me semble.

**Nathan RIVET**

Désolé, ce sera très court et je ne suis pas sûr d'avoir un interlocuteur ou une interlocutrice vu la durée de la réunion, mais je pose quand même et je tente. C'est dans la continuité de la question de ma collègue, Mathéa BOUDINET, la semaine dernière, à la Commission finances relative à la question des prolongations de financement de thèse qui est une problématique qui est vraiment au cœur des inquiétudes des doctorants de Sciences Po en cette fin d'année. On a très peu de nouvelles et très peu de visibilité quant à la procédure. De ce fait, on a deux questions qui sont liées. Est-ce que l'on a une idée du calendrier de décision de Sciences Po et de la FNSP vis-à-vis de ces prolongations ? Enfin, l'autre question qui est liée. La semaine dernière, on a cru comprendre que Sciences Po tendait notamment vers des prolongations de trois mois en se fondant sur la circulaire, alors que cette même circulaire ouvre en fait la porte à des prolongations de bien plus de trois mois, comme le montrent de nombreuses autres universités. J'avais une question. Comment y a-t-il de la transparence dans cette procédure de sélection et d'attribution de prolongations de contrats de salariés de l'institution ? Merci.

### **Arnaud JULLIAN**

Je réapparaîs brièvement, Mme la Présidente. Ce sujet de doctorants est un sujet évidemment éminemment important à la suite de la période confinement que l'on a connue en mars dernier, qui a fait l'objet de nombreux échanges à l'École de Recherche dont Pierre FRANÇOIS s'est particulièrement saisi. Cela a donné lieu à des demandes de remplissages de questionnaires par les doctorants concernés. Il y a à peu près 180 étudiants doctorants, de mémoire, concernés. On avait deux dispositifs. On avait un dispositif dit job market qui aidait les étudiants de troisième année qui n'avaient pas de financement immédiat pour l'année suivante. Et, un dispositif plus de soutien à la Recherche. Là, il y a deux volets : un volet des doctorants qui sont financés par la FNSP ; et un volet des doctorants qui sont financés par d'autres financeurs. Comme vous l'avez indiqué, les doctorants ont fait part de leur demande de prolongation. Les centres ont examiné ces demandes de prolongation. Maintenant, reste à nous de savoir de ce que nous faisons de ces demandes dans les deux hypothèses, à savoir financement FNSP et financement autres, notamment MESRI. La question se pose, d'autant plus qu'effectivement un cadre nous a été donné, notamment pour le financement MESRI par le ministère en juin dernier, de mémoire. Mais, si Pierre est par ici, il sera beaucoup plus pointu que moi. Cette prolongation devait être deux mois, trois mois au maximum avec des exceptions qui pouvaient aller jusqu'à douze mois, mais qui restaient des exceptions. Et, se pose la question de faire entrer les demandes qui sont remontées dans la boîte des financements possibles par le MESRI, et la manière d'estimer cette boîte de la façon la plus adéquate. C'est ce sur quoi l'on est en train de se pencher actuellement pour maximiser, d'une certaine manière, les chances d'obtenir les prolongations demandées, tout en sachant qu'elles excèdent a priori assez largement pour certaines la boîte dans laquelle nous sommes censés entrer qui est de deux mois, trois mois ou douze mois maximum. On va être assez rapidement confrontés à déterminer ce que l'on envoie au MESRI sur ce sujet.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je profite d'avoir la parole pour appuyer l'importance de ces prolongations, et j'espère que Sciences Po insistera et essayera de peser de son poids auprès du ministère pour obtenir les prolongations conformes aux besoins des étudiants. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Mme DURAND nous dit au revoir dans le chat, et je vais moi aussi clore la discussion d'aujourd'hui. Vous remercier également pour votre engagement, pour être restés aussi tard ce matin et vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et un repos que nous avons tous bien mérité. La prochaine séance aura donc lieu le 26 janvier.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 40.*